

ST 21 / Les politiques de l'immigration : entre démocratie et justice sociale.

Christophe Bouillaud, Institut d'Etudes politiques de Grenoble.

<p>Comment justifier aujourd'hui le refus de l'immigration en France ? L'utilitarisme aléatoire et négatif comme hypothèse.</p>

Version provisoire en date du lundi 22 août 2011.

Toute remarque bienvenue à adresser par mail à bouillaud@yahoo.com

Cette communication est partie dans la réflexion de son auteur d'un « problème » de l'Europe contemporaine, celui du vieillissement de sa population. A en croire en effet l'une des sciences sociales – la démographie – dont les prévisions à moyen terme sont présentées comme les plus fiables parmi celles que permettent les sciences sociales, l'Europe connaît et va connaître dans les décennies à venir un choc démographique inédit dans l'histoire humaine (connue) avec un fort vieillissement de sa population. Les situations s'avèrent certes très contrastées entre pays européens (entre nord et sud, ou entre est et ouest), mais, globalement, le mouvement naturel de la population (mortalité et natalité) laisse prévoir le plus souvent une stabilisation ou une baisse de la population, et, dans certains pays du continent (Allemagne ou Roumanie par exemple), la baisse de la population a déjà commencé et s'annonce pour le moins conséquente.

Ce « problème », de plus en plus discuté dans l'espace public, possède plusieurs dimensions connexes. D'une part, il s'agit de savoir ce que fait à une société le fait que son centre démographique se déplace vers les âges élevés de la vie humaine. On évoque souvent la montée du conservatisme, une perte de dynamisme, une tendance au repli sur soi. (Il ne vient par contre pas à l'esprit de grand monde que ce même vieillissement pourrait vouloir dire sagesse, pondération, épargne, prudence, diminution de la violence¹.) D'autre part, il s'agit de poser la

¹ Un des acquis les plus sûrs des sciences sociales (en l'occurrence des sciences criminelles) est le fait que les délinquants recourant à la violence physique sont jeunes par rapport à la population générale, en pratique des hommes de moins de 30 ans.

question de l'organisation de la vie économique et sociale d'une telle société qui vieillit et se rétrécit. L'aspect le plus connu de ces problèmes (inédits) d'organisation économique et sociale n'est autre bien sûr que le financement des retraites, mais on voit poindre depuis quelques années d'autres problèmes connexes, comme celui des coûts de la santé et celui dit de la « dépendance ». (Là encore, personne n'envisage qu'une société de vieux pourrait signifier quelques économies par ailleurs, en terme de logement, de biens d'équipement ou d'éducation par exemple. Les guillemets au mot « problème » ci-dessus se justifient donc par cette perception unilatérale du vieillissement des populations comme quelque chose de négatif².)

Pour le cas de l'Europe contemporaine, il existerait pourtant une solution au « problème » du vieillissement. Même si l'humanité vieillit selon les démographes, cette dernière prise dans son ensemble, surtout dans sa part présente dans les pays pauvres, qui sont souvent par ailleurs d'anciennes colonies européennes d'Afrique et d'Asie, ne manque pas (encore) de jeunes, loin de là³ – certains pays affichent même des majorités de moins de 20 ans parmi leurs habitants : il semble donc possible pour résoudre une partie au moins des problèmes liés au vieillissement en Europe qu'il suffise de permettre aux jeunes de ces pays pauvres qui le veulent d'émigrer en masse dans cette région du monde. C'est ce que suggère d'ailleurs en 2001 un rapport des Nations Unies : selon ce rapport⁴, l'Europe aurait besoin de dizaines de millions d'immigrés dans les prochaines décennies.

Or force est de constater que cette solution, dite d'« immigration de remplacement », qui consiste à combler, tout au moins partiellement, les besoins européens en main d'œuvre jeune par

² Notons au passage le paradoxe bien connu de nos sociétés développées, surtout celles du sud de l'Europe, dont la France : en paroles et en images, dans la publicité, les médias, le star-system, ces dernières valorisent la jeunesse physique et mentale, tout en réservant en moyenne aux individus jeunes ordinaires des deux sexes, surtout s'ils n'ont pas d'héritage économique ou culturel à faire valoir, un sort social et économique des plus déplorables. Le vieillissement est un problème, mais, en moyenne, les vieux individus de sexe masculin (plus de 45/50 ans) occupent la plupart des bonnes situations que nos sociétés ont encore à offrir.

³ Selon l'Institut national d'études démographiques, la population mondiale va passer le seuil des 7 milliards d'individus en cette année 2011 ; d'ici à 2050, la population de l'Afrique de l'Ouest augmenterait de 153%, celle de l'Afrique centrale de 122%, de l'Afrique orientale de 146%, alors que celle de l'Europe occidentale et méridionale ne bougerait quasiment pas (+1%), que celle de l'Europe orientale diminuerait de 12% et que celle de l'Europe septentrionale augmenterait de 18%. Pour rendre plus concret ces chiffres, indiquons qu'en 2050, le Nigeria aurait presque triplé sa population actuelle à 433 millions d'habitants et deviendrait le troisième pays le plus peuplé avec la Chine et l'Inde. Le Niger, lui, est le pays dont la population s'accroît le plus vite (+3,6% par an), et le pays le plus jeune de la planète (49% de moins de 15 ans et 1% de plus de 65 ans). Cf. Rémi Barroux, « En 2050, un humain sur quatre devrait être africain », *Le Monde*, vendredi 19 août 2011, à propos de Gilles Pinson, « Tous les pays du monde (2011) », *Population & Société*, n°480 (disponible sur le site <http://www.ined.fr>) .

⁴Cf. Secrétariat général des Nations-Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Replacement Migration : Is It a Solution for Declining and Ageing Population ?* , 2001 (disponible à <http://www.un.org/esa/population/publications/ReplMigED/migration.htm>).

l'immigration, semble, tout au moins dans sa généreuse version onusienne, *unanimement repoussée par les décideurs démocratiquement élus dans les pays européens*. Cette tendance au refus de considérer l'immigration de remplacement, c'est-à-dire une immigration bien plus massive que celle que les pays européens connaissent actuellement, comme une solution bienvenue aux problèmes du vieillissement de la main d'œuvre européenne n'a d'ailleurs fait que se renforcer avec la présente crise économique. Pourtant, autant que nous puissions en juger, ce refus semble en contradiction avec ce qu'on peut pourtant déjà constater dans certains pays européens comme apport concret de l'immigration à la solution des problèmes liés au vieillissement (cas des *badante*⁵ en Italie qui règlent de fait le problème de la dépendance). En outre, la contradiction n'est pas moins flagrante entre ce refus de plus en plus affiché par les gouvernements européens de l'immigration et les droits humains universels, y compris bien sûr le droit d'asile, que les pays de l'Union européenne se targuent pourtant de respecter et de promouvoir.

En effet, du point de la théorie politique, pour l'heure dominante en Occident, de filiation libérale, en tant qu'elle vise à assurer une légitimité à l'action des gouvernants des pays démocratiques et en tant qu'elle décrit par ailleurs les options raisonnablement possibles de cette action, la divergence s'accroît entre l'affirmation d'un droit humain à la mobilité, et donc à un droit à l'immigration (installation définitive) et bien sûr aussi à un droit à l'émigration (départ définitif)⁶, et la pratique politique qui énonce des restrictions de plus en plus strictes à l'exercice

⁵ Ces « personnes qui s'occupent de » (traduction littérale de « badante » du verbe « badare », s'occuper de) sont presque exclusivement des femmes, souvent d'âge assez élevé (plus de 45 ans), qui prennent soin des personnes âgées dépendantes en Italie, et plus largement de toutes les tâches d'une domesticité traditionnelle. Souvent originaires de Roumanie, de Moldavie, d'Ukraine ou des Philippines, ces femmes ont le plus souvent commencé à travailler au noir pour les familles concernées par la dépendance d'un proche, ou par l'activité salariée de la mère de famille, et, depuis le début des années 2000, les gouvernements italiens successifs s'affrontent au problème de leur régularisation. En pratique, comme il a été impossible de créer un système public pour affronter la dépendance ou pour s'occuper des enfants en bas âge des femmes qui travaillent, les familles ont trouvé cette solution, qu'en Italie, personne ne conteste vraiment.

⁶ Autant que nous le sachions, il n'a jamais existé de la part de l'Etat français une grande politique de refus de l'émigration. Les populations soumises à son autorité n'ont d'ailleurs jamais montré une grande appétence pour une solution migratoire aux problèmes qu'elles rencontraient, il est vrai que la transition démographique commence en France plus tôt qu'ailleurs en Europe. De fait, malgré le déclin démographique français relatif qui en résulte, l'émigration de France a toujours été libre ; quand l'Etat français a souhaité développer sa population, il a recouru aux secours de l'hygiénisme et de la politique nataliste. De plus, depuis le temps des Huguenots, l'Etat français n'a pas vu d'un si mauvais œil l'émigration de ses opposants religieux, politiques ou sociaux, ou l'a organisé lui-même (comme avec les déportations d'opposants politiques au XIXe siècle aux colonies). Comme chacun le sait, la France est un pays d'immigration depuis au moins le XIXe siècle. Contrairement aux populations des Etats européens voisins (Grande-Bretagne, Italie, Belgique, pays nordiques, etc.), l'expérience de l'émigration reste un phénomène social marginal, et se limite largement à des migrations au sein même de l'espace métropolitain (les Irlandais migrent aux Etats-Unis d'Amérique, les Bretons migrent en région parisienne).

de la partie de ce droit⁷, qui concerne l'immigration, au nom de considérations peu élaborées sur le plan de la théorie politique.

En effet, si, du côté de l'affirmation d'un droit humain à l'immigration de nombreuses élaborations théoriques peuvent exister⁸, de l'autre côté, de celui de l'Etat qui mène une politique de « contrôle de l'immigration », de « lutte contre l'immigration clandestine », d' « immigration choisie », il est difficile de savoir exactement ce qui justifie aujourd'hui au fond les restrictions migratoires. Sans doute peut-on distinguer en France deux grands pôles argumentaires : d'une part, celui qui affirme que les immigré(e)s, en particulier ceux(elles) lié(e)s au regroupement familial, coûtent à la collectivité nationale et sont destiné(e)s à devenir des chômeurs(ses), assisté(e)s, délinquant(e)s, pour ne parler des problèmes sociaux et économiques liés aux descendants de ces immigrés qui sont évoqués à demi-mot sous le terme fourre-tout d' « intégration » ; d'autre part, celui qui affirme que l'immigration met en danger l' « identité nationale » - concept dont un récent débat organisé par le Ministère portant ce nom dans son intitulé aurait dû éclairer de sa lumière démocratique le contenu.

De fait, en dehors de ces deux lignes très générales, le refus affiché de l'immigration qu'expriment, surtout actuellement, la plupart des dirigeants européens, et particulièrement français, tout au moins quand ils s'adressent au public le plus vaste, semble bien mal fondé. On parle de « difficultés d'intégration » ou d' « échec du multiculturalisme », mais on affirme dans le même élan rhétorique ne pas souhaiter pas adopter une vision communautaire, nationaliste, et encore moins raciste ou ethnique de la nation. En outre, nos dirigeants prétendent respecter les droits de l'Homme en la matière, et en particulier le droit d'asile garanti par les textes internationaux signés par la France et par les autres pays européens.

Nous voudrions ici nous faire *l'avocat du diable* en essayant de proposer une théorie de ce refus affirmé de l'immigration, qui ne soit pas fondé, ni sur l'existence d'une substance comme la « nation » ou le « peuple », ni bien sûr sur le racisme, ni même sur l'indication bien trop vague de difficultés considérées comme multiples liées à l'immigration (les « problèmes d'intégration »).

⁷ Il faut rappeler que personne ne songe à contester : a) le droit de faire du tourisme ou tout autre séjour de courte durée (stage, études, etc.) en France ou à partir de la France – la France reste en 2011 la première destination touristique mondiale - ; b) le droit de la mobilité des personnes associé aux relations économiques de la France avec le monde entier. Seules des considérations de sécurité (de la personne mobile ou du pays d'accueil) limitent ce droit. (Bien sûr, un faux touriste comme un faux homme d'affaires seront refusés au prétexte qu'ils cherchent à immigrer clandestinement sur le sol français, mais personne ne dénie le droit universel au tourisme ou aux voyages d'affaires en France.)

⁸ Il existe bien sûr un vaste débat sur la question, mais personne n'affirme à partir de prémisses libérales que personne ne devrait jamais bouger de son pays de naissance, or c'est bien de cela qu'il est désormais question en Europe.

Cette théorie nous paraît en quelque sorte appelée par le fait que ce refus de l'immigration condamne, à en croire les démographes, l'Europe, à un déclin quantitatif, absolu et surtout relatif, dans le monde fort peuplé de demain et d'après-demain. Il faut donc disposer de fortes raisons pour ne pas recourir à cette solution. Comme nous connaissons mieux la situation française que celle des autres pays européens, nous nous contenterons dans cette communication, dont nous ne cachons pas au lecteur le caractère exploratoire, d'étudier le cas français.

Donc, comment fonder un refus de l'immigration, en l'occurrence de l'« immigration de remplacement », dans le cadre de l'Etat français contemporain ? Nous allons dans la première partie de cette communication évoquer trois hypothèses – libérale, identitaire, utilitariste – pour finir par ne retenir que la troisième. Nous détaillerons le mode de pensée qui correspond à cette hypothèse dans ses deux dimensions, économique et politique, dans la seconde partie de cette communication. Nous concluons sur la stratégie à adopter par quelqu'un qui voudrait défendre le droit à l'immigration en France face à cette hypothèse utilitariste.

1. *Hypothèse libérale, hypothèse identitaire, hypothèse utilitariste.*

a) L'hypothèse libérale :

Il nous paraît tout d'abord très difficile de fonder un tel refus sur le libéralisme, théorie qui affirme essentiellement la prééminence de droits humains, individuels, universels et imprescriptibles⁹.

En effet, au XX^e siècle, le libéralisme (en Europe de l'Ouest, et donc en France) s'est illustré dans des combats pour le *droit à émigrer*, contre les pratiques de pays totalitaires (comme l'Union soviétique ou la République Démocratique Allemande). Ces pays entendaient refuser ce même droit à l'émigration à leurs citoyens. Le « Mur de Berlin », dont on célèbre en cette année les 50 ans de l'édification par le régime socialiste est-allemand, constitue encore aujourd'hui le parfait symbole de cette situation. En conséquence, par symétrie, si on accorde à un individu le droit inconditionnel de sortir d'une juridiction étatique qui lui déplaît, il est difficile par cohérence, pour un libéral, de lui refuser le droit d'entrer dans une autre juridiction étatique qui lui plaît. Le droit à l'immigration se trouve être le pendant logique du droit à l'émigration, de ce « vote avec les pieds » que l'on reconnaît aux personnes se considérant mal loties dans une

⁹ Voir le numéro spécial « Choisir ses immigrés » de *Raisons politiques*, 26, 2007, dirigé par Speranta Dimitru et Marc Ruegger, qui présente largement d'un point de vue libéral les débats théoriques en cours sur l'immigration. On y retrouvera en particulier, la traduction du texte publié en anglais en 1987 de Joseph H. Carens, « Etrangers et citoyens : un plaidoyer en faveur de l'ouverture des frontières », p. 11-39, dont nous reprenons dans ce a) *L'hypothèse libérale* des arguments, en les adaptant au cas français.

juridiction étatique donnée. Concrètement, cela correspond au droit d'asile, garanti par le droit international public. L'Etat français prétend d'ailleurs n'avoir aucune intention de remettre en cause ce droit. Bien sûr, ce dernier distingue entre le droit d'asile pour des raisons politiques et son refus de l'immigration pour des motifs économiques. Comme l'a si délicatement dit en son temps, un Michel Rocard, « *la France ne peut accueillir toute la misère du monde* ». Pourtant, comme le montre l'exemple des réfugiés des anciens pays du bloc soviétique avant 1989, ces derniers fuyaient à la fois l'oppression politique et les difficultés économiques. Aucun libéral de l'Ouest de l'Europe ne contestait alors ce fait. Les fuyards d'aujourd'hui veulent quitter des pays dont peu se réclament encore de la doctrine socialiste (Corée du Nord, Cuba, République populaire de Chine), mais n'ont-ils pas le droit eux aussi de voter avec leurs pieds pour signifier que la gestion de l'économie de la part de leurs dirigeants est déplorable ? Les économies du Nigéria, de l'Algérie ou de l'Irak, sont sans doute *mutadis mutandis* aussi mal gérées par les gouvernants de ces pays que celles de la RDA ou de la Pologne socialiste d'avant 1989, pourquoi refuser la sanction que représente la migration économique de la part des individus concernés ? La distinction courante politique/économie ne peut donc apparaître que comme une feuille de vigne, pour une autre doctrine, celle que nous exposerons plus loin.

Si la doctrine libérale reconnaît en son cœur le droit fondamental de tout individu humain d'exprimer sa pensée et d'émettre des critiques à l'encontre du pouvoir qui le régit, le droit d'émigrer, donc de signifier par un tel acte son désaccord et/ou d'échapper à des sanctions ou même simplement de survivre en fuyant, de voter avec ses pieds en quittant une juridiction étatique, d'émigrer, va de soi. Encore aujourd'hui, aucun libéral ne contestera le droit des Coréens du Nord d'échapper à « l'enfer » politique et économique qu'ils subissent de la part de la dictature communiste de la « dynastie rouge des Kim » ; il ne devrait pas faire exception pour l'ensemble des pays d'où les individus veulent partir. Les arguments ici nous semblent devoir céder face à la réalité de l'histoire du libéralisme en Occident et ailleurs, qui repose largement sur l'émigration¹⁰.

La seule échappatoire libérale, qui nous paraît cohérente avec les prémisses libérales classiques, serait de fonder ce refus d'immigrer sur la lésion directe d'un droit fortement spécifié d'une personne particulière déjà là, ou encore d'un équivalent de droits spécifiques de personnes

¹⁰ Faut-il rappeler que les Etats-Unis d'Amérique ont été fondés entre autres parce que des persécutés ont dû s'exiler de l'autre côté de l'Atlantique ? Faut-il rappeler qu'après 1848, le libéralisme d'alors tient presque tout entier dans des émigrations diverses ? Que les libéraux de nombreux pays européens ont survécu au fascisme, au nazisme et au stalinisme grâce à l'émigration ?

particulières (on ne connaît pas les noms des personnes concernées, mais on sait assez précisément de qui il s'agira et de quoi il sera question), dont l'Etat libéral d'accueil se veut le garant. Il s'agit de l'argument d'« ordre public » des juristes. Il concerne d'ailleurs toute personne voulant venir sur le territoire français, y compris les touristes, les étudiants ou les voyageurs d'affaires. Par exemple, si un possible immigrant/visiteur a déclaré aux services chargés de lui délivrer un visa pour un pays comme la France que, dès qu'il serait arrivé dans le pays, il rechercherait tous les moyens de tuer ou blesser une personne nommée ou un certain type de personne(s) particulière(s), qu'il a décrite(s) de façon précise (par exemple, une femme ayant des ongles avec du vernis noir, un homme portant une veste bleue et une cravate verte), ou bien s'il déclare qu'il se dotera aussitôt des moyens de provoquer un attentat « aveugle », par exemple dans les transports en commun, les autorités même les plus respectueuses de son droit d'aller et venir seraient bien avisées de lui interdire tout mouvement.

Bien évidemment, ce refus de visa, fondé sur la lésion certaine ou quasi-certaine de droits individuels de personnes déjà là – même si elles restent anonymes en fait si l'acte délictueux n'est pas commis - dont l'Etat libéral se déclare le garant, laisse encore de larges marges d'interprétation. Par exemple, si un Américain, militant libertarien, désire s'installer en France en déclarant aux services compétents pour juger de la légalité de sa venue qu'il veut y préparer par des moyens pacifiques la dissolution à terme de l'Etat français dans une société libertarienne, ces derniers auront du mal sur ce seul critère à lui refuser son permis de séjour tant la volonté de réaliser un tel changement paraîtra peu crédible, et ne porter même en germe la lésion d'aucun droit particulier. Il s'agirait en fait de la simple expression d'une opinion. Un militant islamiste radical de nationalité saoudienne par exemple faisant une déclaration de nature à indiquer qu'il cherchera une fois rentré sur le territoire français par ces mêmes moyens pacifiques à créer un ordre public islamique en France sera déjà pris plus au sérieux, et se verra sans doute refuser le séjour pour ce motif.

Cette façon de raisonner nous amène en fait aux limites du conséquentialisme : pour autoriser ou non quelqu'un à entrer sur le territoire d'un Etat, et plus encore à y résider durablement, les autorités qui prennent légalement la décision d'accès au territoire jugent des conséquences prévisibles de cette entrée, sur les droits de personnes déjà là que cet Etat s'est engagé à garantir. Cet argument rejoint l'idée qu'un Etat libéral possède un droit de se défendre, et surtout de protéger les particuliers qui sont sous sa juridiction, contre des agressions. Bien sûr, en dehors de cas évidents (volonté affichée d'assassiner une personne ou un groupe de personnes, volonté affichée de voler ou de détruire des biens, etc.), la justification libérale du refus de l'entrée sur un territoire au nom de l'empêchement de délits ou crimes trouvera rapidement sa

limite. Le droit libéral des visas repose entre autres aspects sur cette idée : un étranger venant de certains pays n'est pas réputé *a priori* causer des dommages aux personnes et aux biens que l'Etat garantit. Le libéral se réserve évidemment le droit de refuser à un délinquant qui annonce son délit l'entrée sur son territoire, et d'expulser un étranger pour les mêmes raisons, comme il se promet de se défendre s'il est agressé contre Attila & Cie, mais de tels cas sont (heureusement) rares dans le cas des sociétés développées.

Pour ce qui concerne le cas français, une telle justification libérale par le danger pour des droits précis d'individus déjà là ne peut guère servir pour interdire toute immigration dans le pays. Cela peut servir pour refuser au nom des dommages qu'ils causeront presque à coup sûr à autrui à très court terme une fois rentré sur le territoire français *certain*s individus (réputés terroristes, espions, trafiquants, proxénètes, pédophiles, etc. par exemple) ou éventuellement les individus membres de *certain*s groupes dont l'Etat présume que leurs membres sont presque sans exception des futurs délinquants ou criminels. En pratique, une telle logique, loin de répondre toujours à une analyse objective, scientifique, des risques de délinquance, tend à cibler des populations comme les Roms « voleurs de poule », ou éventuellement les « musulmans » intégristes et prosélytes par exemple, tout en oubliant certaines populations tout aussi probablement délinquantes, comme certains étrangers « nordiques » (néerlandais ou allemands) possesseurs de voitures à forte cylindrées immatriculées à l'étranger qui respectent ici bien peu les limitations de vitesse quand ils font du tourisme en France ou qu'ils traversent le pays pour aller plus au sud¹¹. Quoi qu'il en soit, une telle logique ne permet pas de refuser toute cette immigration de remplacement dont il est ici question, puisqu'il existera toujours de très nombreux immigrants possibles dont aucun indice probant ne laissera à penser qu'ils ont l'intention de nuire à autrui, tout au moins si, par nuisance, nous entendons un acte délictueux ou criminel défini par le Code pénal.

Enfin, l'argument d'ordre public de nature libérale peut être employé pour refuser une vague migratoire trop importante sur un temps court pour être correctement gérée par les autorités du pays d'accueil. Or le démographe François Héran rappelle que la France a pourtant su au cours des dernières décennies absorber des « surcroûts de population » inattendus¹² (à savoir, selon F. Héran, les enfants du baby-boom, les rapatriés d'Algérie, les personnes âgées qui ont omis de mourir à la date prévue par les démographes, auquel nous ajouterions volontiers les

¹¹ La remarque paraît anecdotique, mais rappelons que la violence routière tue chaque année bien plus de gens dans notre pays que toutes les autres formes de délits. La situation n'a d'ailleurs pas échappé aux pouvoirs publics qui cherchent un moyen de sanctionner au niveau européen ces chauffards.

¹² Cf. François Héran, « Réflexions d'un non-économiste sur l'analyse économique des migrations », *Regards croisés sur l'économie*, 2010/2, n°8, p. 13-27.

rescapés du génocide arménien, les Russes blancs, etc.). Sauf à supposer que l'Etat français soit devenu complètement inefficace dans la mise en œuvre des politiques publiques nécessaires pour faire face aux conséquences d'un surcroît de population qu'il ne l'a été quand le pays était moins riche et développé¹³, l'expérience passée montrerait qu'il serait donc en principe possible de préserver l'ordre public et d'accueillir une vaste immigration sur un délais court. L'« immigration de remplacement » que propose l'ONU n'est sans doute pas bien plus difficile à gérer que le « retour des rapatriés d'Algérie », et ne se ferait pas de toute façon au même rythme.

b) L'hypothèse identitaire.

La défense « identitaire » du refus de l'immigration dans un pays comme la France suppose qu'il existe une « communauté » française aux traits bien définis, qu'il s'agirait de préserver d'une dissolution¹⁴. Cependant, pour un pays à l'histoire aussi complexe que la France, deux versions opposées peuvent être données de cette « communauté ».

Première option, une version, largement celle de l'extrême droite, surtout dans son aile la plus radicale, dite « identitaire », qui condamnerait toute immigration récente au nom de la préservation de la race (celte ? gallo-romaine ? franque ?) ou de la culture (chrétienne ? laïque ?). Selon cette version de l'identité française, il faudrait se limiter à accepter ceux des immigrants et de leurs descendants qui ressortent de la bonne partie de l'histoire de France, avec sa bonne immigration (européenne et chrétienne). Elle est trop connue pour y insister longuement.

Deuxième option, moins en vogue ces temps-ci il est vrai, qui correspond elle à la France comme actualisation historique de l'« esprit de l'universel », ou encore à la bonne vieille France du rose sur les atlas scolaires de la III^{ème} République, celle qui, dans ses bons jours¹⁵, assimilait les peuples colonisés. Cette seconde version, qui semble avoir disparue depuis la décolonisation

¹³ Cette hypothèse serait inquiétante et correspond bien par exemple aux difficultés de logement des primo-arrivants dans notre pays, mais l'incapacité qu'on peut observer en matière de logement de ces immigrés peut être vue surtout comme le résultat d'un désintérêt profond des autorités publiques pour la question.

¹⁴ Nous ne traitons pas ici de l'hypothèse communautarienne au sens de la théorie politique (cf. Justine Lacroix, « Libéralisme et communautarisme », in Gilles Kévorian (dir.), *La pensée libérale. Histoire et controverses*, Paris, Ellipse, 2010, p. 343-355), mais bien de la version plus classique, holiste, d'une « France éternelle » qu'il s'agirait de défendre des apports étrangers inassimilables, du « Juif » hier, de l'« Arabe » et du « Noir » aujourd'hui.

¹⁵ L'histoire de la colonisation française est terriblement ambiguë : elle comprend à la fois une solide tradition de sujétion radicale des colonisés et des élans, parfois transformés en actes, de générosité assimilatrice. La politique d'Algérie française, menée au début de son existence par le ministre de Michel Debré (1959-1962), représente le dernier grand sursaut de cette ligne assimilationniste. Notons que Michel Debré deviendra ensuite dans les années 1960 député de la Réunion, et s'impliquera à ce titre pour maintenir l'île dans la République française.

des années 1950-1960, peut cependant resservir à l'occasion, comme lorsque l'île de Mayotte devient le 31 mars 2011 le 101^{ème} département français.

En dehors de ses aspects économiques et géopolitiques¹⁶, ce choix de l'Etat français d'accéder aux demandes de départementalisation de l'île de la part des élites politiques locales, validé par un référendum concernant les seuls habitants de l'île (29 mars 2008), en contradiction d'ailleurs avec une résolution des Nations Unies et une autre de l'Union africaine affirmant l'appartenance de cette dernière à l'Union des Comores, laisse en effet à penser que la vision « universaliste » de la communauté française reste d'actualité pour l'Etat français.

Bien qu'ils soient des citoyens français, les Mahorais, colonisés par la France depuis 1841, musulmans pour leur immense majorité, vivaient encore dans les années 1970-1990 sous le régime d'un droit coutumier administré par des « cadis », juges du droit coutumier - solution pour le moins assez éloigné du Code civil, solution qui se trouve mise en extinction seulement depuis une dizaine d'années. S'ils connaissent pour la plupart la langue française, ils pratiquent par ailleurs l'une des langues d'origine africaine en usage dans le reste de l'archipel des Comores, puisque la population de ces îles vient d'Afrique continentale ou de Madagascar. Les mœurs des Mahorais, dont les liens familiaux sont nombreux avec leurs voisins immédiats, ne s'y distinguent pas de celles en vigueur dans ce même archipel. La démographie y est d'un dynamisme bien plus propre à l'Afrique qu'à l'Europe. Plus de la moitié de la population aurait moins de vingt ans. Bien sûr, les Mahorais ont exprimé plusieurs fois depuis les années 1970 par référendum leur volonté de rester Français. Cependant, si l'on se place du point de vue de l'histoire de France, cette île et les ancêtres de ses habitants actuels n'y ont joué aucun rôle digne de figurer dans les chroniques. Ici, on ne trouvera même pas un Félix Eboué¹⁷ pour justifier de hauts faits républicains.

Toute justification de refus d'immigration sur le territoire français « *au nom du maintien des valeurs d'une communauté française* », d'une identité française au premier sens restrictif, se trouve ainsi contradictoire avec la pleine intégration de cette île à la République. Ainsi, on peut être musulman sunnite, afro-malgache de culture et de langue, sans lien autre avec la France que les hasards de la colonisation et de la décolonisation, et pleinement français. Cette situation de fait, qu'entend assumer l'Etat français, démonte l'idée que ce dernier tiendrait à défendre une identité française au premier sens, et, par ailleurs, montre que ce dernier n'a du coup aucun argument identitaire à opposer à une immigration de remplacement. Ceci vaut tout

¹⁶ L'île de Mayotte constitue un point d'appui pour les forces occidentales dans une zone troublée, et la possession de l'île permet de revendiquer le domaine économique maritime lui correspondant.

¹⁷ Ce guyanais d'origine (1883-1944), devenu administrateur colonial, rallie l'Afrique équatoriale française (AEF) dès 1940 à la France Libre.

particulièrement en ce qui concerne l'ensemble des ressortissants des anciennes colonies, comptoirs, légations, mandats français, et bien sûr pour les anciens départements français d'Algérie. En effet, si l'on raisonne en terme de langue, de mœurs, de droit positif, de religion, de géographie et d'histoire, il sera difficile d'affirmer une différence vraiment substantielle entre les Mahorais, et les Algériens, les Sénégalais, les Tunisiens, les Vietnamiens, etc., sinon que les uns sont restés sous souveraineté française après 1954-1960 et pas les autres. L'existence de cette île française, dont la culture des habitants, ne peut *en rien* être rattaché à une quelconque identité européenne, contrairement d'ailleurs aux autres possessions françaises d'outre-mer, où existent tout au moins des descendants d'immigrés européens, et, en conséquence, une créolisation (comme à l'île de la Réunion par exemple), nous semble montrer, s'il en était besoin, que l'hypothèse identitaire est intenable comme doctrine de l'Etat français actuel.

Il faut toutefois rappeler que Mayotte constitue aussi un des points chauds de l'immigration clandestine sur le territoire de la République. Un tiers de la population de l'île (qui compterait moins de 200.000 personnes) serait en fait constitué de migrants comorais irréguliers¹⁸. Du coup, l'Etat français essaye de les expulser dans des conditions dont les associations de défense des droits de l'homme nous disent qu'elles ont été et sont largement indignes. L'on sait par ailleurs, qu'à la fois pour profiter des équipements d'une maternité moderne et pour faire bénéficier leurs enfants du « droit du sol », les parturientes des Comores viennent accoucher à Mayotte¹⁹. Bref, l'Etat français s'efforce par sa politique de contrôle de l'entrée dans le département de Mayotte de rendre réelle une ligne de partage entre Mahorais français et Comorais étrangers, ligne dont rien ne vient justifier du point de ce qui peut faire sens pour définir les caractéristiques d'un être humain l'existence, sinon les vicissitudes politiques qui l'ont créé au profit exclusif des Mahorais. La situation n'est humainement en rien différente de celle prévalant entre RDA et RFA jadis, sauf qu'en l'espèce, le Mur est bâti par la RFA ! Et que cette dernière n'entend surtout pas récupérer les territoires perdus²⁰.

¹⁸ Cf. entretien avec le préfet sortant Hubert Derache avec Annette Lafon en date du 11 juillet 2011, pour le site *Malongo Actualités*

(http://www.malongo-actualite.fr/article/mayotte_le_prefet_hubert_derache%20tire_son_bilan-7750.htm consulté en date du 19 août 2011).

Le préfet cite le chiffre d'un objectif en 2011 de 27.000 reconduites d'étrangers à la frontière, soit presque autant pour la seule Mayotte que pour la France métropolitaine (30.000 selon l'objectif récemment révisé) ! Pour le préfet sortant, « *l'immigration irrégulière est le cancer de l'île de Mayotte* ».

¹⁹ Benoît Hopquin, « Mayotte, la plus grande pouponnière de France », *Le Monde*, 7/8 août 2011, p. 8. Comme le dit le journaliste, « *Un braillard vient de naître sur le sol français, comme la première chance de sa vie.* »

²⁰ Lors de troubles dans l'Union des Comores, les habitants d'une autre île de l'archipel des Comores, Anjouan, la plus proche de Mayotte, ont tenté en 1997 de demander leur rattachement à la France. Cela leur a été refusé. Il est vrai que la colonisation n'y datait que de 1885 et que les électeurs de cette île avaient dit oui à l'indépendance dans les années 1970.

Plus généralement, en dehors du cas de Mayotte, tant que la France comme Etat aura à la fois une partie métropolitaine et des parties ultra-marines, la version universaliste de la « communauté française » sera ancrée dans la géographie humaine de l'Etat, et il sera difficile de refuser au nom de la préservation de la « communauté nationale » des apports nouveaux de population, *aussi différents soient-ils de quelque point de vue que l'on se place*. De plus, le fait que les Français soient « par nature » libres, version inspiré d'Aristote (certains sont libres par nature, les autres sont esclaves par nature) qui sous-tend l'autre version de la communauté française, se trouve contradictoire avec la présence dans cette même « communauté nationale » de descendants d'esclaves dans les Antilles françaises, ou de colonisés en Guyane, Nouvelle-Calédonie et Polynésie ; de ce point de vue, aucune histoire nationale antérieure des futurs immigrants ne devrait faire obstacle à leur intégration dans la communauté nationale.

L'hypothèse identitaire dans sa version restrictive paraît donc à première vue pouvoir justifier le refus de toute immigration nouvelle, mais le cas de Mayotte et l'existence des départements et territoires d'outre-mer rend fondamentalement caduque cette version-là.

Pour dire les choses de manière quelque peu caricaturale, qu'en 2100, une large majorité de la population française de la métropole ait la peau noire et/ou les yeux bridés, et/ou soit musulmane, hindouiste ou bouddhiste, et/ou parle et écrit dans un créole issu du français d'aujourd'hui, à la suite d'une vague d'immigration de remplacement, cela ne serait nullement interdit par l'hypothèse de l'identité française universaliste. Il me semble d'ailleurs que les élus de l'île de la Réunion se vantent parfois de représenter avec leur île la préfiguration de cette évolution. Elle n'est donc pas une raison cohérente de refuser quelque immigration que ce soit. L'hypothèse d'une identité « gauloise » demanderait elle un abandon par l'Etat français de l'ensemble de ses possessions ultra-marines, et une vaste lustration de la nationalité française dont même l'extrême droite la plus en vue n'ose parler²¹.

c) L'hypothèse utilitariste.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que le refus actuel par l'Etat français de l'immigration n'est donc, ni lié à l'hypothèse libérale, ni lié à l'hypothèse identitaire. Rappelons que ce que nous voudrions retrouver en nous faisant l'avocat du diable, c'est la théorie politique

²¹Dans ses déclarations publiques, Marine Le Pen, l'actuel leader du Front national, s'en prend à l'immigration, et entend réserver par ailleurs les avantages sociaux aux Français de nationalité (« préférence nationale »). Interrogé sur ce qu'elle entend par Français, elle se réfère toujours à l'état actuel du droit positif : est Français qui possède actuellement la nationalité française. Elle s'avère sur ce point en parfaite cohérence avec l'ascendance Algérie Française de son parti.

(implicite) qui semble régir les choix des gouvernants actuels (c'est-à-dire ceux qui acceptent les Mahorais et expulsent les Comorais), et qui rend impossible l'appel à des millions d'immigrés, essentiellement africains et asiatiques, pour rajeunir rapidement la population française. Bien sûr, comme ces possibles immigrés seraient pour beaucoup noirs de peau, il serait possible d'affirmer qu'il s'agit en fait d'une forme cachée, honteuse, dissimulée, de racisme, mais, en dehors de l'argument ultra-marin déjà cité, il nous semble que l'explication de la réalité par la « race » n'a guère de poids dans la France contemporaine : même la récente tentative d'Hugues Lagrange d'expliquer la sur-délinquance de certains fils d'immigrés d'Afrique subsaharienne emprunte le langage de la « culture »²². Sans doute, faut-il traverser le Rhin pour trouver une théorisation dans l'espace public qui fasse appel à une version génétique/culturelle du refus de certaines immigrations, avec le livre de Thilo Sarrazin, qui accuse carrément les immigrés turcs de faire baisser le niveau intellectuel des habitants de l'Allemagne²³. Pour l'instant, ce genre de visions de l'homme avec des « ethnies » délinquantes et/ou stupides n'a pas plus -ou pas encore ?- droit de cité dans l'espace français. De toute façon, ces visions, qui sont vivement contestées par d'autres spécialistes des sciences sociales, pourraient à y ajouter foi expliquer pourquoi il faudrait refuser *certain*s immigrants, mais pas pourquoi il faudrait refuser l'immigration en général, ce qui semble bien être de plus en plus le cas aujourd'hui. Certains turcs sont peut-être trop souvent des dégénérés du fait de leur règles matrimoniales, ou certains descendants d'ethnies africaines des *natural born criminals* en raison de ces mêmes structures familiales²⁴, mais de telles considérations ponctuelles ne peuvent être répétées à l'infini pour refuser l'ensemble des immigrants potentiels, or c'est bien à un refus généralisé que l'on assiste, contradictoire avec l'hypothèse libérale et même avec l'hypothèse identitaire dans sa version large.

Il nous semble qu'il ne reste alors pour justifier le refus de l'immigration dans un Etat comme la France que ce que nous nommerons l'approche utilitariste aléatoire et négative.

L'utilitarisme dont il va être ici question raisonne au niveau national, au niveau de ce que doit être la décision du décideur public d'un Etat démocratique. Le même raisonnement peut être reproduit au niveau de chaque Etat du même type, il n'a rien de spécifiquement français : en ce sens, il nous paraît *universalisable*, même s'il bafoue directement les principes éthiques les plus communs au niveau individuel comme on s'en rendra compte aisément.

²² Cf. Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*, Paris, le Seuil, 2010.

²³ Cf. Thilo Sarrazin, *Deutschland schafft sich ab* [L'Allemagne court à sa perte], Munich, Deutsche Verlags-Anstalt, 2010. Le site Wikipédia en allemand propose une intéressante reconstruction de la polémique autour du livre (http://de.wikipedia.org/wiki/Deutschland_schafft_sich_ab consulté le 19 août 2011).

²⁴ Nous citons ces considérations, nous ne les prenons pas pour vérité.

Comme classiquement dans l'utilitarisme, la manière de raisonner sera *conséquentialiste* : une décision des pouvoirs publics sera justifiée si elle tient compte de ses conséquences sur le réel. Bien évidemment, dans la mesure où on utilise les concepts de « réel » sur lequel porte une décision et de « conséquences » d'une décision, et comme l'avenir n'est écrit nulle part, il s'agit de faire appel pour décider à une ou plusieurs théories descriptives qui portent sur le fonctionnement même du réel qui relie des décisions à des conséquences. Ces théories descriptives, surtout celles qui portent sur les affaires humaines au sens strict, sont dans notre monde l'objet de débats infinis. Il n'existe en effet, ni anthropologie partagée, ni théorie du monde social unanimement acceptée. L'acquis le plus solide des sciences sociales selon certains auteurs serait justement que rien n'est prévisible : les « cygnes noirs » sont partout, et le décideur politique devrait abandonner une fois pour toute la croyance issue du transfert du « newtonisme » dans les sciences de l'homme à la possibilité même de découvrir des lois à validité universelle concernant l'histoire humaine – ce qui plaiderait pour un auteur comme Pierre Favre pour des décisions publiques exclusivement « déontologiques »²⁵ : puisque nous ne savons pas en réalité quelles seront les conséquences, lointaines et même proches, d'une politique publique quelle qu'elle soit (ce qui serait l'acquis majeur de l'étude des politiques publiques depuis les années 1960), il vaut mieux décider en fonction de critères déontologiques, au moins aura-t-on eu la certitude d'avoir agi au nom de valeurs ou de normes partagées. (En matière d'immigration, cela signifierait : tenons-nous en aux droits de l'Homme et à la liberté d'aller et de venir, et ne discutons pas des conséquences, personne n'en sait raisonnablement rien.) Du temps où le « racisme » dans toutes ses nuances, de sa vision scientifique à son inscription dans le sens commun de la langue, semblait expliquer pour bien des gens le fonctionnement du réel humain, ce « racisme » lui-même ne faisait pas l'unanimité, mais, sous une forme ou sous une autre, il a joué un rôle éminent dans la définition de politiques publiques de la population des Etats d'immigration – comme aux Etats-Unis explicitement, ou en France implicitement.

La théorie proposée acceptera de *sacrifier*, si nécessaire, *les droits* des migrants, dont celui à la mobilité, mais aussi *certaines droits de certains nationaux*, au nom du plus grand bonheur du plus grand nombre des nationaux. Elle admettra en effet comme prémisses que le plus grand nombre dont il est question ici est constitué par l'ensemble des nationaux d'un Etat donné. Bien sûr, cela revient à poser *a priori, comme prémisses*, qu'il existe un Etat qui ne comprend pas toute l'humanité comme nationaux. Les nationaux possèdent le droit de défendre

²⁵ Cf. Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer : épistémologie du politique*, Paris, PFNSP, 2005.

leurs intérêts (ou ce qu'ils croient être leurs intérêts), et ils exercent classiquement ce droit à travers le principe de représentation démocratique et la règle de la majorité. Cette idée est potentiellement universalisable, même si bien sûr tous les Etats ne sont pas démocratiques, même au sens le plus minimal du terme.

Contrairement à l'approche « identitaire », nous ne supposerons pourtant pas l'existence d'une substance nationale ou « communautaire », qui justifierait une telle défense au nom d'une collectivité humaine distincte en un sens de l'Etat qui l'organise, au nom d'un mode de vie spécifique aux ressortissants de cet Etat, mais nous poserons une *logique utilitariste réduite aux individus d'une population nationale donnée que rien n'oblige à prendre en compte les intérêts des autres êtres humains dans leurs choix, ni ne leur interdit d'ailleurs*. Dans une perspective utilitariste, dans la mesure même où le niveau et le type d'immigration sur le territoire national est supposé influencer, en bien ou en mal, sur le bien-être de chacun d'eux pris en particulier, rien ne semble devoir interdire à la majorité des électeurs de choisir le type d'immigration qu'ils veulent autoriser ou non sur le territoire de l'Etat. Ces individus qui cherchent leur propre bonheur peuvent éventuellement prendre en compte le sort de leurs propres descendants, mais, là encore, rien ne les y oblige. Ils font selon leur bon plaisir.

Nous soulignons que cet utilitarisme est réduit à une partie de l'humanité, ou encore à une partie des êtres vivants capables de jouissance et de souffrance, car il existe bien sûr des versions plus larges d'utilitarisme que celle que nous supposons ici²⁶. Nous n'avons pas trouvé d'autre terme que celui d'utilitarisme, mais nous sommes bien conscients que la doctrine ici décrite ne plairait guère aux auteurs utilitaristes historiques, puisqu'on dirait simplement à la décrire qu'elle correspond au plus vil égoïsme. Cependant, cette doctrine dont nous tentons la description partage avec l'utilitarisme historique la croyance dans un univers, où n'existent que les plaisirs et les peines de ce monde-ci, où seuls des individus humains ressentent du plaisir ou de la peine, et où, enfin, aucune justification métaphysique forte²⁷ de la situation favorable ou défavorable des uns et des autres dans le monde ne peut exister.

Mais, s'étonnera-t-on sur quel fondement établira-t-on cet utilitarisme réduit aux ressortissants d'une nationalité ?²⁸ Nous nous donnons pour hypothèse que ce fondement se

²⁶ Le texte de J. H. Carens (op. cit.) signale bien que l'utilitariste s'il prend en compte tous les individus, nationaux et étrangers, aura beaucoup de mal à refuser le droit à l'immigration. Nous partageons entièrement son point de vue sur ce point.

²⁷ C'est-à-dire par la Nature (Aristote), par Dieu (diverses théologies qui distinguent les élus des autres), par la Justice immanente (cycle des réincarnations), etc.

²⁸ Pour l'heure, nous nous limiterons donc à une version de l'utilitarisme où seul le plus grand bonheur du plus grand nombre des nationaux compte. Or, bien souvent, les plaidoyers contre l'immigration font appel à des arguments qui soulignent le mauvais calcul d'utilité des migrants potentiels. Certains font ainsi remarquer que les

trouve clairement évoqué *a contrario* dans le célèbre slogan d'extrême droite, « *Etre français, ça se mérite* ». En effet, s'il y a bien une caractéristique des individus que, selon la Raison, ils ne méritent en aucune façon, au sens d'avoir fait quelque chose de leur propre volonté pour en disposer, cela se trouve être bien la nationalité. En effet, la plupart des individus nationaux d'un Etat le deviennent par le simple fait de la naissance sur un territoire (droit du sol) ou dans une famille (droit du sang). Sauf à se donner un système métaphysique particulier, où le Destin de chacun est déterminé par une puissance supérieure ou des puissances supérieures, c'est là un aléa des plus purs – dont, justement, toutes les tendances des théories libérales d'inspiration rawlsienne nous disent qu'il devrait influencer aussi peu que possible sur notre destin terrestre. Sous le « voile d'ignorance » bien connu, les participants fictifs à la conclusion du contrat social auront tendance à écarter l'existence d'institutions ou de situations, où le destin d'un individu sera sans issues favorables (du genre : l'institution de l'esclavage, la discrimination selon l'orientation sexuelle, l'eugénisme, etc.) et où il ne pourra réaliser aucun but de vie raisonnable. Dans le cas qui nous occupe, il faut considérer au contraire que la théorie politique que nous décrivons pose que les aléas de la naissance sont un acquis *dont chaque individu se trouve légitime à profiter*. C'est donc exactement l'inverse de la réflexion de J. Rawls, qui vise à mettre largement les talents de chacun dans un pot commun. Mais c'est aussi très éloigné de la tradition lockéenne qui fait de l'individu le propriétaire exclusif des fruits de son action. Un libertarien à la Nozick, dans la mesure où il s'inspire de Locke, ne serait même pas très satisfait de cette idée, puisqu'ici seul le hasard de la naissance dans une nationalité privilégiée (ou pas) compte et non l'utilisation, bien ou mal vue, par chacun des talents que lui a donné la nature. Un libéral à la Hayek n'apprécierait guère non plus, il critique d'ailleurs vivement tous les avantages économiques indus (lié au protectionnisme commercial exercé par les autorités publiques nationales ou à l'existence d'une protection sociale dans un pays réservé aux nationaux) lié au simple fait d'être d'une certaine nationalité.

immigrés sont refusés sur le territoire national justement *pour leur bien* à eux, car, selon ce qu'on croit savoir du fonctionnement du réel, ils seront malheureux en France, puisqu'ils y seront chômeurs, assistés à vie, mal logés, drogués, délinquants, prisonniers, exploités, etc.. Cet argument s'accompagne souvent de l'idée selon laquelle il faut, pour empêcher l'immigration dans notre pays, contribuer à faire le bonheur de ces gens dans leur pays d'origine, ce qui justifie que l'Etat français doive alors aider là-bas au développement économique. Au sein même de l'Union européenne, le traitement de la « question Rom » par l'Etat français repose sur une telle doctrine : si les Roms n'étaient pas si malheureux dans leur vie en Roumanie, ils ne viendraient pas ici, il faut donc les aider à avoir une vie décente en Roumanie. Ce genre d'arguments ne revient toutefois pas à un utilitarisme étendu au-delà des frontières de la nationalité française, mais à la mise en œuvre d'un calcul utilitariste, prêté aux migrants à tort ou à raison, pour modifier leur comportements de migration, et ce afin que cette migration ne provoque pas des désagréments pour les nationaux. Les propositions de l'extrême droite, qui vise à supprimer l'accès des étrangers aux services et prestations de l'Etat Providence, répondent largement à cette idée, tout comme certaines décisions des récents gouvernements.

Cependant, à notre avis, cette affirmation fondamentale par les individus contemporains de leur droit à jouir des hasards favorables *dans lesquels ils ne sont vraiment pour rien* fait partie du tableau clinique de notre époque. Nous serions tenté de rapprocher cette situation avec la prégnance extraordinaire dans nos sociétés des jeux de hasard. Désormais, chaque semaine ou presque, des personnes, qui n'ont rien fait d'autre que jouer (et parfois qui n'ont même pas choisi les numéros de la chance puisqu'une machine s'en charge pour eux), sont propulsées par la « vertu » de ces jeux de hasard, d'une condition modeste à la richesse matérielle. Ce fait, qui contredit toute version même minimale du terme de mérite, pour ne pas parler d'idée de justice liée à une quelconque « coopération sociale » comme dirait John Rawls, se trouve pourtant très largement accepté dans nos sociétés. Presque personne ne s'en offusque beaucoup, et, au contraire, les populations, surtout les plus défavorisées, ne cessent de jouer des sommes de plus en plus importantes.

La « nationalité », dont il est ici question, fonctionne selon nous de la même façon : c'est un aléa favorable pour certains, défavorable pour d'autres, et rien n'interdit aux gagnants d'en user comme ils le souhaitent, *car les perdants auraient fait de même s'ils avaient gagné*. Les immenses différences de conditions matérielles entre les ressortissants des différents Etats, qui sont désormais connues de la plupart des êtres humains de la planète, sont encore renforcées par l'existence dans certains pays d'un Etat social, qui assure des niveaux de vie minimum à tous les habitants de ces derniers simplement du fait qu'ils y sont nés ou qu'ils ont pu s'y installer. Le dualisme Comores (îles pauvres, mal gérées, sans Etat social)/Mayotte (subventionnée par une métropole riche, gérée, avec un Etat social qui se renforce) n'est pour nous qu'un symbole de cet état du monde. Cette façon de concevoir doit sans doute être rejeté en dehors de l'éthique ou de la morale, puisqu'elle en contredit les maximes classiques, mais elle traduit pour nous la double absence qui préside à la conception actuelle de la nationalité utilitaire : absence de motivation aux gains de la nationalité – *sinon que chacun profite de ce qu'il a* –, de même que lorsqu'un Etat découvre une richesse naturelle sur son territoire, il ne viendrait à personne l'idée de l'obliger à partager cet heureux coup du sort avec le reste des Etats de la planète ; et, aussi, absence d'obligation de faire de ces gains de la nationalité quelque chose qui dépasse le bonheur individuel des personnes concernées. En effet, qu'il existât à leurs propres yeux (ou à ceux qui s'arrogèrent le droit de parler en leur nom) des « peuples élus » n'est nullement une nouveauté dans l'Histoire : à nos yeux, la vraie nouveauté en la matière, c'est la laïcisation, la désidéologisation, l'individualisation, le rendu complètement arbitraire, de cette « élection » nationale. Un coup de chance tout simplement pour les uns *qui n'oblige à rien*, ou une déveine pour les autres. Nous rejoignons ici toutes les analyses qui ont souligné qu'en Europe, le

nationalisme contemporain est défensif, en y ajoutant toutefois le fondement par le hasard bienfaiteur.

Enfin, c'est la deuxième spécification la plus importante à notre sens. L'utilitarisme classique recherche la décision collective qui assurera le plus grand bonheur du plus grand nombre. Or cette formulation classique a été constituée au moment où l'Europe découvrait le concept de « progrès ». L'utilitarisme classique d'un Bentham ou d'un John Stuart Mill croit ainsi que le bonheur humain reste à venir sur cette Terre pourvu qu'on sache l'organiser, et que la vie politique peut assurer un plus grand bonheur dans l'avenir que celui qui est réalisé dans le présent. L'application de la doctrine utilitariste est donc conçue par ceux qui la défendent comme un facteur de progrès. L'utilitarisme n'est pas la seule doctrine politique du XIX^e siècle qui affirme que l'humanité peut passer d'un état A à un état B plus favorable pour autant qu'elle s'en donne les moyens. Le positivisme d'un Auguste Comte, le libéralisme d'un Adam Smith ou d'un Jean-Baptiste Say ou le socialisme dans ses versions utopiques ou scientifiques, partagent la même croyance. Toutes les grandes idéologies présentes dans le monde occidental, dont les morts sont annoncées depuis quelques décennies, partageaient ce credo dans une grande amélioration du sort terrestre de l'homme – et, sans doute, si l'on suit la fresque économique de Daniel Cohen²⁹, cette concordance sur ce point-là de la part d'idéologies si opposées par ailleurs s'ancrait dans la nouveauté absolue qu'a constitué le décollage économique et démographique des deux derniers siècles.

Or les individus qui prétendent penser notre époque, tout au moins en Europe, comprennent le sens de l'histoire tout à fait différemment. Il n'y a d'abord plus grand monde pour penser un « sens de l'histoire » à la manière d'un Hegel, d'un Kant ou plus prosaïquement d'un Jules Verne ou d'un George H. Wells. Surtout, pour la plupart des individus qui prétendent avoir une opinion sur la question, *le progrès y est une idée morte*, en particulier celui qui liait comme au XIX^{ème} siècle les progrès dans l'ordre de la connaissance scientifique et ceux dans l'ordre des affaires humaines plus générales. Bien sûr, la prophétie scientifique d'un bonheur qui se trouverait au coin de la rue à la faveur de quelque découverte de la science existe toujours chez de nombreux scientifiques ou décideurs – comme autour de la « révolution internet » ou du « développement durable » -, elle inspire même encore la stratégie économique de l'Union européenne dit de Lisbonne fondée sur l'innovation scientifique, mais il n'y a plus d'Auguste Comte pour prophétiser – ou les A. Comte d'aujourd'hui répandraient plutôt l'effroi autour

²⁹ Cf. Daniel Cohen, *La prospérité du vice*, Paris, Albin Michel, 2009, qui n'est loin de parier que Malthus pourrait finalement avoir raison.

d'eux, comme avec les théoriciens de la « singularité ». La crise économique et sociale que connaît l'Occident depuis les années 1970 et son accentuation dans les dernières années ne font que confirmer ce poncif de l'histoire des idées, valable sans doute dès les lendemains de la Grande Guerre, renforcé par la Bombe Atomique et Auschwitz. Ce poncif se trouve désormais appuyé par des recherches sur le niveau de bonheur des populations occidentales. Ces dernières indiqueraient en effet que, depuis le début des années 1970, le niveau déclaré de bonheur des individus s'est déconnecté de l'évolution de la richesse matérielle³⁰.

Certes les discours des hommes politiques de toute orientation prétendent encore et toujours apporter ce même progrès, ce bonheur supplémentaire, cette espérance. Des responsables politiques prétendent toujours qu'« *Ensemble tout est possible* » en laissant entendre « en mieux », ou encore veulent encore et toujours « *changer la vie* », sans doute parce que personne ne sait dans une campagne électorale gagnante « annoncer la mauvaise nouvelle ». Cependant, la plus grande partie de la culture occidentale semble désormais prise elle dans le constat que les temps actuels, et plus encore ceux à venir, sont et seront déplorables : grande et petite littérature, théâtre, cinéma, art contemporain, penseurs à la mode, partagent tous ce constat selon lequel, dans le fond, tout est déjà perdu, tout particulièrement au niveau collectif. Les dystopies abondent – y compris dans les formes les plus commerciales de la culture de masse. Combien de jeux vidéo ne se déroulent-ils pas dans un monde post-apocalyptique ? Du point de vue économique, un économiste néo-keynésien comme Jean-Paul Fitoussi a fait remarquer, de longue date désormais, que l'augmentation des exigences de rémunération du capital depuis les années 1970 correspond à une perception différente de la part des investisseurs de l'avenir : ce dernier est dévalué, d'où la demande de taux d'intérêts élevés pour se priver de la consommation d'aujourd'hui. Même les promesses de vivre jusqu'à 120 ans de la part de certains scientifiques sont désormais vues par beaucoup comme un ennui supplémentaire (financement des retraites, dépendance, frais de santé), sauf évidemment par ceux dont chacun devine facilement leurs intérêts économiques à l'affaire.

Ces considérations culturelles pourraient paraître un peu décalées, mais elles veulent rappeler qu'une théorie politique – comme tout autre texte qui se prête à interprétation - ne prend de sens que contextuellement.

³⁰ Cf. pour une synthèse, Sir Richard Layard, *Le prix du bonheur*, Paris, Editions Odile Jacob, 2007. Au-delà d'un revenu par habitant de 20.000 dollars par an, la relation positive richesse matérielle/bonheur déclaré disparaît au niveau agrégé d'un pays. Cette approche correspond à la recherche contemporaine de nouveaux indicateurs pertinents pour l'action publique au-delà du seul PIB.

Pour tenir compte de ce qui précède et sauf à supposer que les dirigeants politiques français de toute obédience se situent en décalage avec la culture de leur temps et croient vraiment aux visions enchantées de l'avenir qu'ils proposent aux électeurs lors des campagnes électorales, l'utilitarisme que nous pensons pouvoir situer au fondement du refus de l'immigration en Europe repose sur une vision *négative* : il ne s'agit pas de faire le bonheur des populations, mais de leur éviter un plus grand malheur. Les Français ne seront pas plus heureux parce qu'il n'y aura pas d'immigration sur leur territoire, ou tout au moins le moins possible, mais ils seront *moins malheureux* qu'avec de l'immigration. Cette façon contemporaine de penser nous paraît très proche de celle que l'on connaît par ailleurs en matière de réchauffement climatique : ainsi, dans ce domaine, il ne s'agit pas que l'humanité soit plus heureuse (c'est sans doute déjà trop tard), mais que l'humanité ne souffre pas trop ; il s'agit de *réduire le risque*, de *limiter le dommage*, de *s'adapter*, voire même de *sauver l'humanité* pour les plus catastrophistes. Ou encore de santé publique : il ne s'agit pas de vraiment de vivre plus heureux, plus libre, plus joyeux, plus sage, mais de *ne pas mourir* de cancer, d'accidents de la route, d'alcoolisme, d'hypertension, de diabète, d'épidémies, etc..

Cette vision utilitariste aléatoire et négative permet de cerner ce qui pourrait constituer le comme le logiciel du refus de l'immigration dans notre pays, ni libéral bien sûr, ni vraiment raciste, ni même sérieusement identitaire, *simplement jouisseur, déprimé et craintif*.

2. Rappel de l'argumentaire de l'utilitarisme aléatoire et négatif en matière d'immigration.

Les considérations qui vont suivre n'étonneront sans doute pas le lecteur informé, mais elles nous ont paru importantes pour dessiner le mode de pensée que nous entendons décrire. Il s'agit de montrer qu'il n'est pas que le fruit de notre imagination, mais qu'il correspond à ce qui est pensé par certains. Nous commencerons dans une première partie par rappeler que le refus de l'immigration s'avère difficilement justifiable en choisissant une version économique de l'utilitarisme négatif. Dans une seconde partie, nous montrerons que, sur le plan d'un utilitarisme

aléatoire et négatif plus large que celui auquel se réfèrent les économistes, le refus de l'immigration trouve des justifications bien plus solides.

a) L'immigration augmente-t-elle ou diminue-t-elle l'utilité économique d'un pays comme la France ?

Même si les politistes et les philosophes n'en sont pas toujours bien conscients, un vif débat autour de l'immigration a lieu désormais chez leurs collègues économistes à propos de l'immigration. Or le moins que l'on puisse dire est que ce débat est posé en des termes clairement utilitaristes. Des économistes se proposent ainsi de calculer les gains et les pertes qu'a représenté, représente, représentera, la présence ou l'absence de l'immigration, ou même de telle ou telle sorte d'immigration, *pour les natifs de la France*, sans bien sûr se poser d'aucune manière la question de la légitimité éthique d'une telle question³¹.

Les économistes n'ont pas toujours considéré l'immigration avec une grande attention. Le célèbre ouvrage de J. J. Carré, P. Dubois et E. Malinvaud, *La croissance française. Un essai d'analyse causale de l'après-guerre*, paru en 1972³², soit au moment même où l'immigration vient de connaître un pic historique, ignore presque totalement ce facteur de l'immigration. Ce n'est plus le cas désormais.

La question, plus ou moins explicite, auquel les économistes standards veulent répondre est, conformément aux canons de leur discipline : « qu'est-ce que l'immigration *rapporte/coûte* à la France ? Ou aux natifs ? Aux *Français de souche* ³³ ? ». Cette problématique générale se décline en questions telle que : « Quel effet sur les revenus des Français ? », « Quel effet sur la répartition des revenus ? », « Quel effet sur la croissance ? », « Quel effet sur les comptes publics ? », « Quel effet sur la balance des paiements ? », « Quel effet sur les systèmes de retraite ? ». Cette dernière question tente d'ailleurs d'évaluer la plausibilité d'une solution par

³¹ Le démographe F. Héran (op. cit.), rendant compte de ce débat, fait une remarque similaire en notant que cette approche qui veut calculer le bilan coût/avantage des immigrés se perd rapidement en arguties sans fin si l'on se projette sur plusieurs générations, et surtout s'inscrit dans une façon de penser la vie sociale qui cible certains groupes censés être un poids pour d'autres. On peut ajouter qu'on ne se demande plus jamais désormais combien nous (population générale) coûtent les héritiers de très grandes fortunes, vieille idée de 1789 s'il en est. F. Héran ajoute aussi que la non prise en compte des étrangers et des autres pays du monde dans le calcul est une erreur, à la fois sur le plan éthique (viole la « règle d'or » de la réciprocité) et sur le plan pratique (la politique migratoire d'un pays comme la France a des effets sur les pays d'immigration, qui rejaillissent sur la situation en France).

³² Cf. Jean-Jacques Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud, *La croissance française. Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Paris, le Seuil, 1972. Les quelques pages consacrées à l'immigration se contentent de la chiffrer et de l'utiliser comme un indicateur conjoncturel d'un éventuel dépassement au niveau agrégé de l'offre par la demande.

³³ Nous faisons usage à dessein dans cette partie du texte de l'expression « Français de souche » dont la tonalité d'extrême droite n'est pas un mystère, parce que l'utilisation du terme de « natifs » par les économistes correspond à la même idée, ceux nés ici ont droit à quelque chose de plus que les autres.

l'immigration aux problèmes économiques posés par le vieillissement de la population, avec une évaluation de fait du scénario dit de « remplacement » proposé par l'ONU au début de ce siècle.

Par contre, au delà de la diversification des sujets, le raisonnement, présent dans le « Carré, Dubois, Malinvaud », qui présente une version néo-classique des raisons de la croissance française d'après-guerre, reste fondamentalement le même. La production d'un pays est le fruit de trois grands éléments distincts : le travail, le capital et la « productivité globale des facteurs ». Des raffinements peuvent être apportés en décomposant les trois facteurs cités, en particulier, pour ce qui nous intéresse, en distinguant l'offre disponible de travail dit qualifié et l'offre de travail dit non qualifié. Mais l'idée reste identique : les individus immigrés sont envisagés sous l'angle de leur participation au facteur travail.

Une autre voie d'analyse s'est ouverte par ailleurs : celle qui consiste à s'aider d'un « modèle d'équilibre général calculable », d'inspiration néoclassique là aussi, pour essayer d'estimer l'apport global de l'immigration sous tous les plans pertinents, cités plus haut, pour un économiste : production bien sûr, mais aussi productivité, spécialisation productive, évolution des revenus des natifs, consommation, équilibre des comptes publics, en particulier des systèmes de retraite. Les modèles récents s'intéressent aussi aux effets générationnels, avec des individus, natifs et immigrés, qui possèdent chacun leur cycle de vie, en raisonnant sur plusieurs générations.

La complexité de ces modélisations repose toutefois sur trois prémisses : les individus, natifs et migrants, sont uniquement des *homo oeconomicus*, et agissent et réagissent comme tels en cherchant à maximiser leur consommation sur la durée de leur existence ; les marchés des biens et services et des facteurs de production se trouvent toujours à l'équilibre (en particulier, le chômage de masse involontaire n'y existe pas) ; les modèles proposés et leurs paramètres sont estimés à partir de ce que les statistiques disponibles nous apprennent du passé, sans jamais supposer de discontinuité radicale. De fait, les économistes hétérodoxes, ne serait-ce que ceux qui se réclament du keynésianisme, semblent bien peu présents sur le sujet.

Il est hors de question pour nous de faire ici un résumé exhaustif des travaux de ces économistes standards, mais de souligner que cette vision utilitariste-là, réduite à la maximisation de la consommation des natifs eux-mêmes, ne justifie, ni un arrêt total de toute immigration, ni une immigration indiscriminée.

a.1)

La version la plus basique, qui va tellement de soi qu'elle n'est pas même interrogée, c'est de constater que, dans l'histoire économique connue, il existe un lien fort entre

l'augmentation de la population dans un lieu donné, dans une région donnée, dans un pays donné, dans un continent donné, et celle de la production économique de ces mêmes lieu, région, pays, continent. Lorsqu'on a constaté un boom économique quelque part, on a toujours observé en même temps un déplacement de main d'œuvre correspondant, que ce soit à l'intérieur d'un pays (comme avec l'exode rural interne) ou entre pays (comme avec l'immigration). Même en tenant compte du progrès technique, qui augmente la productivité du travail, il semble impossible d'augmenter fortement la production de biens et services sans aucune augmentation de main d'œuvre correspondante.

Cette version basique fait cependant plutôt de la disponibilité de main d'œuvre une condition nécessaire de la croissance qu'une condition suffisante. La Grande Peste de 1348 en décimant la population de l'Europe a fait reculer la production. Une disparition soudaine du tiers ou d'un quart des actifs présents en France aurait sans doute les mêmes conséquences. Même en supposant une hausse de la productivité des actifs restants, et une entrée sur le marché du travail de toutes les personnes disponibles de 14 à 75 ans, une telle situation demanderait sans doute de recourir à l'immigration pour maintenir le même niveau de production³⁴.

Cette considération explique que la baisse de la population d'âge actif, prévisible en Europe, soit considérée comme une source potentielle de baisse de la production – ou, tout au moins, de ralentissement prononcé de la hausse de cette dernière : la hausse de la productivité ne saurait compenser entièrement les pertes d'actifs dues au vieillissement. L'immigration s'avère donc nécessaire.

Rétrospectivement, deux économistes français, Mariya Aleksynska et Ahmed Tritah, croient même pouvoir montrer sur le cas des pays de l'OCDE entre 1960 et 2005 qu'il existerait « *un effet positif de l'immigration sur la productivité du travail et le revenu par tête des pays d'accueil, généré principalement par la contribution de l'immigration à l'accroissement de la PGF [productivité globale des facteurs].* » Selon leurs calculs avec une modélisation des économies à la Carré/Dubois/Malinvaud³⁵, améliorée bien sûr, « *Une augmentation de 1% de la population d'un pays, du fait de l'immigration, accroît la productivité de ce pays de 0,1%* ». Cet effet s'expliquerait au niveau microéconomique par le fait que les entreprises choisiraient les technologies adéquates à l'emploi de main d'œuvre peu qualifiée, que les natifs qualifiés se spécialiseraient dans des tâches demandant une meilleure maîtrise des codes sociaux en vigueur

³⁴ On raisonne ici sur le PIB et non sur le PIB par tête. Une économie n'est pas conçue pour être d'un coup beaucoup plus petite : une baisse absolue du PIB serait un immense désastre économique, comme en Europe après 1348.

³⁵ Cf. Mariya Aleksynska et Ahmed Tritah, « Immigration et productivité dans les pays de l'OCDE », *Revue économique*, 2010/3, vol. 61, p. 521-531.

(dont la langue bien sûr), que les immigrés compenseraient la relative immobilité spatiale des natifs en permettant des booms régionaux dans certaines industries.

a. 2)

Pour comprendre l'impact économique de l'immigration, il faut en fait recourir à une version moins basique, que la précédente, qui considère non pas un facteur travail homogène, mais différents niveaux de qualification dans le facteur travail. Les immigrés peuvent alors servir à augmenter la production, soit parce qu'ils sont prêts à accepter des conditions de travail plus mauvaises que les travailleurs natifs, et qu'ils permettent de maintenir ou d'augmenter la profitabilité de certains secteurs, soit parce qu'ils apportent des compétences non disponibles sur le marché du travail national du pays considéré.

Cette version, contrairement à la précédente, pose le problème de la *répartition* du gain d'utilité entre les acteurs économiques de la société d'accueil. Selon la vision fort influente de l'économiste américain George J. Borjas, les travailleurs les moins qualifiés de la société d'accueil voient leur situation sur le marché du travail se dégrader nettement³⁶. Les consommateurs de biens et services produits dans le pays d'accueil avec une forte intensité en main d'œuvre non qualifiée sont contents par contre des baisses de prix. Les travailleurs natifs les plus qualifiés en profitent, puisque que de nouvelles activités économiques se créent ou perdurent sur la base de l'exploitation des immigrés peu qualifiés ou de l'apport des compétences des immigrés qualifiés. Du point de vue agrégé, si les peu qualifiés natifs en concurrence sur le marché du travail avec les immigrants sont dans la plupart de ces modélisations les grands perdants, la majorité des natifs sont tout de même gagnants, et certains modèles supposent même que les natifs vont chercher du coup à se qualifier plus (c'est-à-dire à prolonger leurs études) pour échapper au triste sort promis aux natifs peu qualifiés d'une concurrence de la part des migrants prêts à tout accepter pour travailler. Dans le cas de la France, un économiste français, Ekrame Boubtane, essayant d'estimer la validité de la proposition onusienne d'« immigration de remplacement » pour *sauver nos retraites* croit même pouvoir montrer que l'entrée de nombreux immigrants peu qualifiés permettrait aux natifs qualifiés de trouver intérêt à reculer l'âge de leur retraite, en modifiant les prix relatifs des deux types de travail, tout en tendant à aider à

³⁶ Voir le compte-rendu (orienté) du débat qui s'est opéré aux Etats-Unis et ailleurs à partir de cette thèse de G. J. Borjas, dans Michèle Tribalat, *Les Yeux grands fermés. L'immigration en France*, Paris, Denoël, 2010, chapitre 4, « L'impact économique de l'immigration », p.102-142.

l'équilibre du système de retraite³⁷. Les vieux natifs qualifiés auraient en effet intérêt à partir en retraite plus tard pour profiter de l'aubaine de revenus élevés en fin de carrière.

Une équipe rassemblée autour de l'économiste français Xavier Chojnicki, qui s'est imposé comme le grand spécialiste de cette approche coût/avantage de l'immigration à travers des modèles d'équilibre général calculable, a tenté sur un modèle mondial de l'économie appelé INGENUE2 d'estimer les effets de divers scénarios migratoires sur l'Europe et les différentes régions voisines de cette dernière³⁸. Dans ce cadre, le scénario onusien de l'« immigration de remplacement » est dûment évalué : cela impliquerait par rapport au scénario dit de référence (où rien ne change aux politiques migratoires en vigueur) un boom de l'immigration en Europe de l'Ouest (ex-Europe des 15, plus Suisse et Norvège) qui connaîtrait un pic en 2030, à 3,5 millions de migrants par an, pour décroître ensuite. Cet apport massif de jeunes, venus des régions voisines, permettrait de limiter fortement les problèmes de financement des systèmes de retraite, tout en ne permettant pas toutefois d'échapper à des réformes de ces derniers. Jusqu'en 2030, les jeunes migrants consommeraient plus qu'ils n'épargneraient, et pousseraient donc la demande et la croissance de l'Europe de l'Ouest. La modélisation suppose toutefois que les immigrants ne soient pas très différents en terme de qualification des natifs. Pour une fois, cette modélisation s'intéresse aussi au sort des autres pays du monde – en particulier, de fortes migrations d'est en ouest en Europe supposent une difficulté plus forte à financer les systèmes de retraite à l'est, mais n'ont guère d'impact sur les autres sources de migration vers l'Europe de l'ouest, soit la rive sud et ouest de la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne. C'est dans ce cas du « gagnant/gagnant » comme disent les économistes.

De fait, tenant compte sans doute plus de considérations politiques qu'économiques, les pays développés ont tous peu ou prou adopté une doctrine, qui suppose que seule l'immigration de jeunes qualifiés est officiellement bénéfique : la « carte bleue » européenne représente la concrétisation technocratique de cette version. Idéalement, il ne faudrait accueillir en Europe que des « compétences et talents ». Il faudrait « choisir ».

En pratique, les pays européens, dont la France, tolèrent l'existence d'un « second marché du travail », où les immigrés non qualifiés - parfois qualifiés, mais déclassés - jouent leur rôle bienvenu pour l'économie d'« armée de réserve du capital ». Certains économistes font cependant remarquer que l'immigration tend surtout à permettre de ne pas rendre flexible le marché du travail pour les natifs, de permettre aux entreprises d'offrir de mauvaises conditions

³⁷ Cf. Ekrame Boubtane, « Immigration et âge de départ en retraite », *Revue économique*, 2010/5, vol. 61, p. 917-931.

³⁸ Cf. Vladimir Borgy et Xavier Chojnicki, « Labor migration: Macroeconomic and Demographic Outlook for Europe and Neighbourhood Regions », *Economie internationale*, 2009/3, n°119, p. 119-153.

de travail et de rémunération dans certains secteurs, que l'existence de cette dernière renforce la segmentation du marché du travail³⁹.

a.3)

Une autre version encore tend à intégrer dans le calcul économique d'utilité de l'immigration toutes les externalités liées à l'immigration dans un cadre institutionnel contemporain. A ce stade, le fait le plus important n'est autre que l'existence dans les pays d'immigration d'institutions de welfare. Celles-ci sont d'ailleurs dénoncées par les extrêmes droites européennes comme l'un des motifs principaux de l'immigration en Europe. Pourtant, l'analyse des déterminants de l'intensité comparée de la migration entre un pays d'Europe et les différents pays du sud de la méditerranée par l'économiste Nicolas Péridy dément cette idée⁴⁰ : le niveau de la migration dépend avant tout de la différence de PIB par habitant entre les deux pays considérés, mais aussi de la différence de taux de chômage et de coût de la vie, de la distance kilométrique entre les pays, de l'importance des migrations passées traduites dans des réseaux migratoires, du type de réglementation migratoire en vigueur, des liens coloniaux antécédents, etc. . Parmi tous ces motifs, un seul ne semble pas avoir de poids (aux yeux de l'économétrie), à savoir le niveau des prestations sociales dans le pays d'accueil. Selon N. Péridy, « (...) *les migrants originaires des PTM [pays tiers méditerranéens] sont dans l'ensemble davantage motivés par les salaires et les rendements des qualifications plus élevés en Europe que par les prestations sociales. Ce résultat est d'ailleurs cohérent avec le coefficient [dans le modèle économétrique] lié au taux de chômage, qui montre qu'une hausse du chômage en Europe décourage les migrants malgré la possibilité de bénéficier de prestations sociales.* » Cette conclusion correspond au fait que l'immigration vers un pays sans croissance économique, sans poste de travail à offrir, se tarit d'elle-même.

Cette thèse est toutefois contredite par la démographe Michèle Tribalat⁴¹, pour laquelle l'immigration en France dans les années 1990-2000 est à la fois bien plus forte que les statistiques officielles les plus en vue ne le montrent et presque exclusivement liée désormais au

³⁹ Pour ces critiques, voir là encore M. Tribalat, op.cit., chap. chapitre 4, « L'impact économique de l'immigration », p.102-142, qui cite en particulier le rapport de l'économiste Gilles Saint-Paul (*Immigration, qualification et marché du travail*, rapport du Conseil d'analyse économique, avec les commentaires de P. Cahuc et A. Magnier, Paris, La Documentation française, 2009). Commandé par le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, ce rapport insiste sur le fait que l'immigration ne devrait pas être un moyen de contourner des rigidités du marché du travail et de pallier à une carence de la formation des natifs.

⁴⁰ Cf. Nicolas Péridy, « Un modèle généralisé des déterminants des migrations internationales. Application aux migrations des pays méditerranéens vers l'UE », *Revue économique*, 2010/6, vol. 61, p. 981-1010.

⁴¹ Op. cit., en particulier p. 36-45.

regroupement familial et aux mariages, soit en termes politiques contemporains à de l' « immigration subie » déconnectée de toute nécessité économique.

Le second fait important est en effet que l'immigré devient désormais un père/mère de famille. Comme le montrent toutes les histoires économiques et sociales de l'immigration en Europe, à l'époque contemporaine⁴², tous les pays ont cru à chaque fois importer tous au départ seulement de la main d'œuvre, la France ne fait pas exception. Cependant, ces mêmes pays finissent pas se rendre compte qu'ils ont ainsi installé sur leur territoire de nouvelles familles, destinées à y demeurer et à y élever leurs descendants. Les problèmes alors rencontrés (logement, éducation des enfants, apprentissage de la langue, statut professionnel du conjoint, enfermement dans des ghettos, criminalité, marginalisation sur un second marché du travail, faible insertion politique, etc.) ne sont pas substantiellement différents de ceux que connaissent les migrants au sein d'un même espace étatique. Vienne en 1890, Chicago en 1920, Shanghai ou Paris aujourd'hui, sont soumis à des difficultés très similaires en dépit même des différences de statut national des migrants concernés.

On entre là dans un domaine de calculs coûts/avantages encore plus compliqué que les précédents. Xavier Chojnicki a proposé récemment une évaluation des « *bénéfices que les immigrants retirent du fonctionnement du système public avec la contribution qu'ils y apportent* »⁴³. Les conclusions de cet exercice où l'on estime la différence impôts/taxes/contributions versées aux prestations reçues sur une vie entière de natif ou d'immigré sont fortement dépendantes de choix méthodologiques, nous dit-il. Prudemment, X. Chojnicki affirme que l'impact de l'immigration est légèrement positif sur les comptes publics, surtout si les immigrants sont qualifiés et arrivent en flux continu. Autrement dit, il en ressort banalement qu'un immigré qualifié qui arrive tout formé et qui gagne bien sa vie en France (celui du *brain drain*) sera sans doute plus utile aux finances publiques qu'un enfant d'immigré non qualifié, arrivé bébé en France, dont il aura fallu assumer les coûts pendant l'enfance, pour ensuite qu'il connaisse une faible productivité de son travail d'adulte, et donc ne verse que peu d'argent aux budgets publics et sociaux. Le même raisonnement pourrait bien sûr être fait avec les natifs les moins qualifiés : si ces derniers s'abstenaient d'avoir des enfants dont ils devraient pourtant savoir par avance vu leurs propres caractéristiques qu'adultes, ils seront probablement à leur image bien peu productifs (et donc paieront peu d'impôts et de taxes), les finances de la

⁴² Dans les époques plus anciennes, comme lorsque les paysans et artisans allemands étaient invités à coloniser l'est du continent par les Tsars ou par les rois des différentes puissances de ces régions alors sous-peuplées, il allait de soi qu'on faisait migrer des familles entières, qui étaient destinées à produire et aussi à se multiplier.

⁴³ Cf. Xavier Chojnicki, « Impact budgétaire de l'immigration en France », *Revue économique*, 2011/3, vol. 62, p. 531-543.

France s'en porteraient mieux (pas d'indemnité de chômage, pas d'aide sociale, peu d'arrêts maladies, etc.)⁴⁴.

En conclusion, la majorité de ces raisonnements, pour la France ou pour l'Europe, vont donc plutôt vers une vision neutre ou positive de l'immigration. Aucune ne propose, ni ne suppose même, un arrêt total de l'immigration. L'immigration n'est sans doute pas la panacée pour le problème du rapport actifs/inactifs que suppose l'ONU, mais elle n'est pas non un problème majeur en soi. Bref, ce n'est pas du côté des économistes qu'une vision utilitariste qui interdirait toute immigration en France doit être trouvée – au mieux (ou, au pire, si l'on veut), cela peut justifier une sélection des immigrés en fonction de leur âge et de leur niveau de qualification.

b) Peut-on trouver une autre version de l'utilitarisme pour condamner l'immigration ?

Comme nous l'avons montré dans la partie précédente, il est très difficile de restreindre l'immigration au nom de la seule utilité économique, sauf à prendre en compte les intérêts des seuls natifs non qualifiés si l'on en croit tout au moins certains économistes. Quel autre motif peut-on alors invoquer si l'on est utilitariste?

Il faut alors se rallier à un utilitarisme fondé, non pas sur une estimation des gains à travers la richesse du pays et à travers les revenus des individus, mais à un utilitarisme qui estime les gains/pertes, soit à travers les estimations *subjectives* de leur propre bonheur par les individus, soit à travers certains *comportements* des individus (choix de résidence en particulier) qui indiquent une répulsion vis-à-vis de l'immigration.

De fait, pour ce genre d'utilitarisme, les preuves ne manquent pas qu'une partie des « Français de souche », des natifs, ressentent « l'immigration » et « les immigrés » comme quelque chose comme leur étant nuisible, les faisant souffrir.

Les opinions exprimées tout d'abord.

On peut d'abord s'appuyer sur la perception de la présence « immigrée » chez les natifs. En France, selon les données *European Value Survey* de 2003, les enquêtés estimeraient à près de

⁴⁴ Nous reprenons ici une idée de F. Héran, op.cit., qui remarque qu'en parlant d'immigration, on est sommé de justifier des situations naturelles par ailleurs, de la même manière que des parents adoptifs doivent se justifier auprès de l'administration de pouvoir être des bons parents.

30% de la population métropolitaine le nombre d'immigrés. Au lieu de remarquer l'ampleur de la surestimation - plus du triple du chiffre le plus crédible⁴⁵ -, dans la perspective de l'utilitarisme, il s'agit d'un indicateur de l'ampleur qu'a pris l'« immigration » dans les représentations de la société française qui circulent dans l'espace public français. Pour qui connaît un peu la France contemporaine, il n'est que trop évident que les débats sur l'immigration, les discriminations, le racisme, l'intégration, pour ne pas parler de la place de l'Islam, occupent une large part de notre actualité depuis au moins le début des années 1980.

De nombreux sondages tentent de mesurer précisément le niveau de xénophobie, intolérance, racisme, des Français. Récemment, trois chercheurs en science politique, James Stimson, Vincent Tiberj, et Cyrille Thiébaud, ont proposé une méthode, dit du « mood », pour essayer de dégager à partir des sondages régulièrement menés depuis le début des années 1990 sous l'égide de la CNDH (Commission consultative des droits de l'homme) des tendances de moyenne période de l'opinion française. Selon leur approche, la tolérance à l'égard de l'immigration augmenterait au fil des deux dernières décennies, mais les variations à court terme de la tolérance dépendraient de plus en plus d'un rapport « thermostatique » entre l'opinion publique et les politiques publiques menées. En période de gouvernement de gauche (supposé trop laxiste avec l'immigration), la tolérance diminuerait, et en période de gouvernement de droite (supposé trop sévère avec les immigrés), la tolérance augmenterait⁴⁶. Ces données montrent aussi classiquement une forte corrélation entre le niveau d'étude de l'enquêté et sa tolérance déclarée dans les enquêtes d'opinion, ce qui correspond bien aux conclusions précédentes des économistes (les natifs moins qualifiés sont éventuellement les perdants de l'immigration). Pour un utilitariste, ces indicateurs de tolérance/intolérance peuvent déjà servir pour estimer le niveau de souffrance des Français lié à l'immigration, d'autant plus que toute politique de gauche (laxiste) semble faire diminuer ensuite la tolérance.

Par ailleurs - il est peut-être trop évident de le rappeler -, dans le cas français, il existe sur le marché électoral depuis le début des années 1980 un parti, le Front National, qui porte l'enjeu de « l'immigration » et des « immigrés » dans la vie politique. Ce parti a connu des hauts et des bas électoraux, mais il fait partie désormais du paysage politique depuis plus d'un quart de siècle. Les sondages montrent en outre que l'électeur du Front National vote pour ce parti justement parce qu'il considère l'immigration comme *le* « problème » n°1 de la France. C'est ce point-là qui différencie cet électorat des autres électeurs de droite comme de gauche.

⁴⁵ Cf. Laurent Jeanneau, « L'épouvantail de l'immigration », *Alternatives économiques. Hors-série*, n°89, 3^e trimestre 2011, p. 54-55.

⁴⁶ Cf. James Stimson, Vincent Tiberj, Cyrille Thiébaud, « Le mood, un nouvel instrument au service de l'analyse dynamique des opinions. Application aux évolutions de la xénophobie en France (1990-2009) », *Revue française de science politique*, vol. 60, n°5, octobre 2010.

Comme le lecteur le sait bien, le Front national n'est pas le seul parti en Europe de l'Ouest dans son genre. Plus encore, il importe ici de remarquer que la réaction organisée sous forme de parti (participant aux élections) et/ou de mouvement social (ne participant pas aux élections, mais cherchant à influencer les élus) *contre* l'immigration et les immigrés constitue un objet politique couramment étudié par la science politique. On connaît des *one-issue parties* qui se positionnent du côté du refus de l'immigration, mais pas d'équivalent partisan dont la seule raison sociale soit de favoriser l'immigration⁴⁷. Cette dissymétrie se trouve sans doute être structurelle dans une économie de marché capitaliste ouverte à l'immigration de main d'oeuvre: comme on vient de le voir, l'immigration dépend d'abord de mécanismes économiques spontanés, la demande de régulation qui conteste les résultats des ajustements du marché du travail via l'immigration vient ensuite.

Les comportements ensuite.

Comme la recherche, sur données d'opinion, à peine citée le montre, les Français se déclarent de plus en plus tolérants à l'immigration. Or, dans le même temps, toute une série d'études sociologiques soulignent la tendance à la ghettoïsation des immigrés et de leurs descendants dans la France contemporaine. Or, cette dernière résulte d'abord des choix résidentiels des « Français de souche », qui, à la mesure de leurs moyens économiques, s'efforcent d'éviter les « mauvais quartiers ». Les riches, anciens et nouveaux, se concentrent dans les bons quartiers des grandes villes, les pauvres tendent à s'installer loin des banlieues dans cette France périurbaine qui a explosé depuis vingt ans. Le sociologue Christophe Guilly se veut particulièrement alarmiste sur ce point en montrant que les « petits blancs » ont désormais fui les « banlieues » pour le périurbain lointain, essentiellement parce qu'ils ne supportaient plus le voisinage des plus miséreux parmi les immigrés ou parmi leurs descendants directs⁴⁸. La démographe de l'INED, Michèle Tribalat, tire la même conclusion, en précisant que les « petits blancs » évitent surtout de s'installer en banlieue plutôt qu'ils n'en partent, et en insistant sur le fait que cette ghettoïsation signifie que les descendants d'immigrés vivent de plus en plus une jeunesse sans interaction avec des descendants de « Français de souche »⁴⁹.

⁴⁷ Il existe des associations pour défendre les droits des immigrés, ou des associations d'immigrés ou de leurs descendants qui cherchent à défendre leurs droits, il existe des partis qui tiennent compte des revendications des immigrés ou de leurs soutiens associatifs, ou éventuellement des forces économiques qui ont besoin des immigrés, mais il n'existe pas de parti qui ait pour enjeu principal de favoriser l'immigration.

⁴⁸ Cf. Christophe Guilly, *Fractures françaises*, Paris, Bourin éditeur, 2010.

⁴⁹ Cf. Michèle Tribalat, op.cit., chapitre 5 « Immigration, territoires et voisinages : mesure et résultats », p. 143-182.

La discussion porte moins sur la réalité du phénomène, remarqué à mon sens dès le moment où les « grands ensembles » se vident de leurs classes moyennes supérieures au début des années 1970, que sur son ampleur, sur le rôle joué par les politiques publiques et sur la vie sociale de ces « ghettos ».

Ce « vote avec ses pieds » (ou plutôt avec sa voiture), qui se retranscrit avec exactitude dans les prix de l'immobilier dans les zones urbaines et dans la périurbanisation, constitue pour un utilitariste un indicateur précieux. Le surcoût lié à un choix résidentiel lointain indique le prix que l'on est prêt à payer pour éviter certains voisinages.

Le marché scolaire peut être l'objet de la même analyse.

Enfin, nul n'ignore qu'en France, le thème des discriminations selon l'origine, sur le marché du travail, sur le marché du logement, sur le marché des loisirs, etc. a fini par s'imposer depuis vingt ans dans le débat public et dans les politiques publiques. Sauf à supposer que ce thème et les politiques publiques qui en résultent soient la seule résultante du travail politique des associations anti-racistes à partir d'un néant objectif, il faut admettre qu'une partie au moins des « Français de souche » tend à discriminer, tout le temps ou dans certaines circonstances, les « immigrés » ; s'ils le font, au-delà des motifs pratiques qu'ils invoquent (par exemple, les gérants de discothèque qui ne veulent pas avoir de problèmes avec certains « jeunes »), force est d'admettre que cet acte de discrimination leur procure du plaisir, ou tout au moins leur évite de la peine. Autrement dit, la fréquence des actes de discrimination selon l'origine peut être un bon indicateur de l'acrimonie de certains « Français de souche » à l'encontre des immigrés.

Ainsi, d'un point de vue utilitariste, on pourrait constater qu'une partie des Français citoyens électeurs souffrent de voir, ou surtout d'imaginer, certains immigrés et certains descendants de certains immigrés dans leur espace vécu ou dans l'espace médiatique⁵⁰. C'est là pour l'utilitarisme négatif un motif suffisant de limiter l'immigration, mais aussi la représentation de cette dernière, dans la subjectivité de certains citoyens. En effet, dans ce cadre, ce n'est pas seulement « la réalité de l'immigration » qui importe, mais la perception négative que s'en font les « Français de souche ». Ces derniers, comme a dit récemment, l'actuel Ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, « *ne se sentent plus chez eux* ».

Ainsi la récente loi d'interdiction du « voile intégral » n'a sans doute rien de libéral, sauf ses justifications publiques, mais elle correspond exactement à la nécessité de limiter la

⁵⁰ L'écart est important entre la notion démographique d'immigrés ou de descendants d'immigrés et les individus perçus comme « immigrés » ou « descendants d'immigrés ». Par exemple, sauf à l'extrême droite, l'actuel Président de la République, fils d'un couple hongrois venu après 1956 en France, est rarement perçu comme un « descendant d'immigré », contrairement à un Azouz Begag, sociologue et écrivain, fils d'un couple d'algériens, appartenant à la même génération, devenu quelques mois Ministre de la République, en tant que « descendant d'immigré ».

souffrance de certains citoyens face à *la vue* de ce genre de tenues. D'un point de vue libéral, où devrait être permis par la loi tout ce qui ne nuit pas directement aux autres, une telle interdiction ne se justifie guère - de même d'ailleurs que ne se justifient guère les lois qui obligent chacun à se vêtir. Ou, alors, faut-il admettre que la vision simple d'un certain accoutrement, ou d'une absence d'accoutrement, peut être source de nuisance pour autrui ? Mais où mettre le curseur ? Ne pourrais-je pas me plaindre de voir tous ces gens habillés comme des clones de MTV dans ma rue ?

Par contre, du point de vue utilitariste négatif, la justification apparaît pleine et entière, et cela d'autant plus que l'on attribue ainsi un bénéfice psychologique à beaucoup de personnes, tout en n'en pénalisant en réalité qu'un tout petit nombre. L'interdiction de l'abattage animal selon les règles de pureté en vigueur dans l'islam, qui semble bien être envisagé aux Pays-Bas sur les instances d'un parti défendant les animaux, correspond déjà bien moins à un tel calcul utilitariste : le rapport numérique et subjectif entre personnes lésées et personnes satisfaites semble bien moins favorable⁵¹.

De fait, cet utilitarisme négatif ne trouve ses raisons de limiter ou même d'interdire l'immigration que, dans la mesure où le fait « immigration » est d'évidence fort présent à l'esprit de certains citoyens. Les « effets de halo » dues à certaines situations, comme « Sangatte » jadis, les Roms roumains ou les migrants tunisiens aujourd'hui, rappellent l'écart immense qui peut exister entre la perception de l'immigration par le public via la médiatisation de certaines situations ou leur particulière visibilité dans l'espace central des métropoles et la réalité de l'immigration, régulière et même irrégulière, dans un pays comme la France.

De ce point de vue, quand il se fait raison d'Etat, l'utilitarisme négatif en vigueur sait là où il faut faire mine de frapper fort. L'exemple du traitement de la « question Rom » en France peut exemplifier cette recherche du spectacle qui satisfait une majorité des citoyens/électeurs. Nous résumons ici trop rapidement ce qui peut être qualifié d'électorisme, de démagogie, de populisme. Il nous importe simplement ici de souligner que nos dirigeants semblent se livrer ici à un simple calcul utilitariste destiné à satisfaire l'électorat et à leur permettre de se maintenir au pouvoir.

Depuis vingt-cinq ans, cet utilitarisme négatif donne essentiellement lieu à des politiques publiques portant sur l'immigration ou les immigrés tels que le définit correctement la langue standard, c'est-à-dire en jouant continuellement sur les conditions d'entrée et de séjour en

⁵¹ Dans le calcul d'utilité que promeuvent ces défenseurs des animaux, on doit faire entrer en compte la souffrance animale.

France, mais aussi sur les conditions d'acquisition de la nationalité française. Or, de fait, dans l'esprit des citoyens qui se sentent concernés, le problème qui leur est posé par « l'immigration » et « les immigrés » dépasse de très loin cette restriction aux personnes qui ont besoin d'un permis de séjour pour être en France ou qui veulent acquérir la nationalité française, d'où la formation d'ailleurs d'un nouveau lexique. Ce dernier cherche à exprimer dans l'espace public en termes se voulant neutres la perception très négative de certains individus issus de l'immigration : « immigrés de seconde génération », « immigrés de troisième (voire quatrième) génération », « quartiers » et « jeunes » sont les plus connus de ces termes euphémistiques. Toutefois, l'Etat français, tout au moins depuis le début des années 1980 quand il invente la « politique de la ville » à la suite d'émeutes urbaines et de protestations associatives, tout en refusant d'ethniciser officiellement sa vision du monde social, a affirmé sa volonté de compenser les déséquilibres sociaux, urbains et économiques que subissaient et subissent certains descendants d'immigrés. Le sociologue Loïc Wacquant y voit d'ailleurs la différence centrale entre la situation des Etats-Unis et de la France en matière de ségrégation urbaine⁵² : si l'Etat français n'a sans doute pas tenu toutes ses (nombreuses) promesses d'égalisation des conditions de vie selon les territoires, il n'a pas été inexistant comme aux Etats-Unis, où le niveau local de financement condamne les quartiers pauvres à la marginalité complète dans l'espace métropolitain. La doctrine la plus constante de l'Etat français se trouve ainsi de prendre en compte « les jeunes » et « les quartiers » au nom de l'égalité républicaine. Même si, du point de vue des politiques publiques, il n'est que trop facile d'y voir un échec, ce même Etat n'a jamais visé directement à rendre plus difficile la vie des descendants d'immigrés qu'elle ne l'était déjà. Il n'existe pas de politiques affichées et délibérées qui viseraient « les immigrés » au sens large, c'est-à-dire ceux que certains considèrent comme venus d'ailleurs alors même qu'ils sont nés ici et ont toujours vécu ici (« les immigrés de deuxième et troisième génération »). Là encore, notre hypothèse de l'utilitarisme aléatoire et négatif semble valable : il suffit d'être du bon côté de la barrière pour que l'Etat tienne compte (un peu ou beaucoup) de vos intérêts⁵³.

La crainte de la « guerre civile ».

Il nous semble pourtant qu'il faut aller encore plus loin dans l'analyse de cet utilitarisme négatif. Ce dernier craint avant tout la division de la société qu'il dirige en deux camps. C'est ce que cache et révèle à la fois cet énorme prurit contemporain autour de la notion d' « intégration »

⁵² Cf. Loïc Wacquant, *Parias urbains : Ghetto, banlieues, Etat*, Paris, La Découverte, 2007.

⁵³ La faible participation électorale des descendants d'immigrés, surtout s'ils sont jeunes et mal insérés professionnellement, ne rend cependant pas leurs revendications très audibles de la part des élus.

dans l'espace public français. Il imagine au bout de la route, pour le dire crûment, la guerre civile entre « Français de souche » et « Musulmans » - les guillemets étant obligatoires dans les deux cas, puisque ces deux catégories qui définiraient éventuellement deux camps sont fort loin d'être pour l'heure cohérentes et imperméables.

Bien sûr, l'histoire des migrations dans le monde capitaliste des deux derniers siècles montrerait que, dans l'immense majorité des situations connues, sinon la totalité, les immigrés et surtout leurs descendants ne forment pas au sein de la société d'accueil une contre-société distincte qui finit par entrer en guerre civile avec cette dernière, au contraire, ils se fondent dans la société d'accueil. Cependant, de telles situations ne sont pas totalement inédites dans l'histoire contemporaine : on peut citer le cas des migrants tamouls à Ceylan, des réfugiés palestiniens au Liban, et enfin celui des migrants venus du reste de l'Inde lors de la création du Pakistan. Dans les trois cas, des circonstances institutionnelles, des considérations géopolitiques ou économiques ayant présidé à la migration de masse, souvent en un temps réduit, et des entrepreneurs de conflit (partis politiques), ont joué leur rôle. La crainte de connaître une situation similaire est, comme on le sait, un lieu commun de l'extrême droite européenne⁵⁴, et, inversement, certains essayistes de gauche radicale pensent que l'Etat français se prépare désormais, suite aux émeutes urbaines de 2005, à une telle éventualité, et s'entraîne à transplanter ses techniques de maintien de l'ordre colonial dans les banlieues⁵⁵. Plus généralement, les dernières années ont vu en France l'implantation d'un courant d'études post-coloniales, qui insiste sur les racines coloniales des problèmes rencontrés aujourd'hui dans l'« intégration des immigrés ». Ainsi, un auteur comme Olivier Le Cour Grandmaison peut affirmer, en documentant ses propos⁵⁶, que l'Etat français, sous tous les régimes depuis près de deux siècles, a toujours vu d'un mauvais œil la venue de certains colonisés et/ou étrangers en métropole, à savoir de ceux qui étaient de confession musulmane. En la matière, l'exception à la libre circulation, y compris quand la souveraineté française était établie sur les deux rives de la Méditerranée, est la règle. Pour ce dernier, il existe une véritable « *raison d'Etat* » en la matière – c'est justement elle que nous entendons décrire ici,

⁵⁴ Les écrits de l'auteur du drame qui a ensanglanté la Norvège en cet été 2011 confirment s'il en était besoin la prégnance de cette idée d'un projet islamiste de conquête de l'Europe.

⁵⁵ Cf. le très alarmiste, Hacène Belmessous, *Opération banlieues : Comment l'Etat prépare la guerre urbaine dans les cités françaises*, Paris, la Découverte, 2010, qui prétend que l'Etat préparerait l'armée à intervenir dans les banlieues en cas de répétition d'émeutes comme en 2005, et que l'urbanisme lui-même serait désormais pensé par la police elle-même pour faciliter ses interventions, ou le plus historique mais tout aussi alarmiste, Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur : La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2009, qui croit pouvoir établir la filiation entre le « maintien de l'ordre » dans les colonies avant 1962 et la situation actuelle en métropole.

⁵⁶ Cf. l'article d'Olivier Grandmaison, « Immigration, islam, 'identité nationale' : vieux débats, vieux démons », *Topique*, 2011/1, n°114, p. 93-106.

mais en supposant, contrairement à O. Le Cour Grandmaison, qu'elle a désormais perdu ses fondements racistes et/ou son ambition en matière de Civilisation.

A en croire les pamphlets disponibles pour le grand public du côté droite de l'échiquier politique⁵⁷, cette crainte de la guerre civile, par division de la société en deux camps, qui serait la conséquence de la formation d'une contre-société via l'immigration ou via l'héritage démographique d'une vague migratoire, semble plus prégnante désormais parmi les auteurs très hostiles à l'immigration que la version ancienne du « complot » des étrangers pour contrôler le pays par l'entrisme dans ses élites. En effet, contrairement au « complot juif », qui trouvait quelques appuis *si l'on voulait y croire* dans la réalité visible (les banquiers Rothschild ou le Président du Conseil Blum), les actuels immigrés et leurs descendants, que l'on soupçonne dans ce cadre, de préparer subversion, sédition, guerre civile, n'ont qu'un très faible accès aux positions dominantes (économiques, politiques, médiatiques, scientifiques) de la société française. L'accusation, portée à leur encontre, tient compte de la réalité de leur ségrégation, pour les accuser d'en être eux-mêmes les auteurs et d'en profiter pour construire des ghettos, « territoires perdus de la République », « terres de non-droit », d'obéir à la « loi du ghetto »⁵⁸.

On peut bien sûr taxer tout cela de fantasmes d'extrême droite, mais il nous semble que ce fantasme lui-même n'a de poids qu'en raison de la justesse de la considération utilitariste suivante: du point de vue strictement individuel, dans une société quelle qu'elle soit, il est la plupart du temps bien plus *confortable* d'être du côté de la majorité que dans la minorité – et ce confort qui consiste à être dans la majorité est d'autant plus appréciable qu'il s'agit de choix essentiels pour la vie quotidienne : langue, façon de se nourrir ou de se vêtir, religion, mœurs, etc. – le plus souvent dans l'histoire, seule sa propre dictature peut renverser la situation au profit d'une minorité. Les libéraux savent tellement bien ce fait qu'ils ne cessent de craindre en démocratie la « dictature de la majorité » sur les minorités, et ce depuis Tocqueville au moins.

Or l'autre face de cette « dictature de la majorité », c'est bien sûr la satisfaction des désirs de cette majorité. Les minorités cherchent souvent d'ailleurs à devenir majorité, à négocier des droits spéciaux avec la majorité, ou à se séparer territorialement de la majorité oppressive. Le monde contemporain, au sens large d'ailleurs, depuis 1918, connaît d'ailleurs une forte tendance à promouvoir l'émancipation étatique des minorités – l'accès à la souveraineté nationale -, ou à

⁵⁷ Nous ne sommes pas allés voir les textes disponibles sur Internet, dans les revues d'extrême droite ou dans des réseaux parallèles d'édition. Cf. cependant, par exemple Bat Ye'Or, *Eurabia, l'axe euro-arabe*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy Editions, 2006, ou Enyo (pseudonyme), *L'Occident, l'Islam et la guerre au XXIe siècle*, Paris, Denoël, 2009, ou encore Elena Tchoudoniva, *La Mosquée Notre-Dame de Paris : année 2048*, Paris, Tatamis, 2009.

⁵⁸ Cf. Luc Bronner, *La loi du ghetto. Enquête dans les banlieues françaises*, Paris, Calmann-Lévy, 2010.

voir aboutir leur combat pour ne plus être souffrir de cet état de minorité – l'accès à la gestion territorialisée de ses propres affaires ou au partage du pouvoir étatique avec la majorité. Les récentes reconnaissances de l'indépendance du Kosovo ou du Sud-Soudan, en rupture pour la première fois depuis des décennies avec le principe de droit international de l'intangibilité des frontières interétatiques, ou l'émancipation des Irlandais catholiques depuis les accords de paix en Irlande du nord, représentent bien la force de cette considération.

Dans le cas français, le fantasme de la guerre civile est particulièrement prégnant, avec la crainte de la répétition de la « guerre d'Algérie » sur le sol métropolitain, avec l'Islam comme bannière de l'insurrection des « immigrés ». Loin d'être réduit à l'extrême droite proprement dite, ce fantasme ne cesse de s'exprimer dans la langue politique ordinaire, et multiplie les succès de librairie. Le mot même d'« intégration », que partage tout le reste de la classe politique, ne cesse de rappeler cette crainte, tout comme l'opposition martelée aux « communautarismes » et envers le « multiculturalisme (anglo-saxon) ». Une sociologue aussi prudemment officielle que Dominique Schnapper, en théorisant la vision « républicaine » de la « communauté des citoyens », insiste bien sur ce point dès le début des années 1990 : « *Les libertés publiques assurent la liberté d'association, le droit de pratiquer librement sa religion ou d'utiliser sa propre langue. Mais, en même temps, ces spécificités ne doivent pas fonder une identité politique particulière, reconnue en tant que telle dans l'espace public. Ce dernier doit rester le lieu de l'unité politique et du projet politique commun – faute de quoi on retrouve la situation libanaise (...)* »⁵⁹. D. Schnapper ne cite pas les conséquences de constitutionnalisation à la libanaise des spécificités, religieuses en l'occurrence, mais tout lecteur d'âge mûr aura compris l'allusion.

Or, en pratique, à l'époque contemporaine, qu'une partie de la population d'un pays développé soit misérable, ghettoïsée, transformée en *lumpen-prolétariat* de la phase post-industrielle de nos économies, ne semble guère gêner le fonctionnement d'une société au profit de sa majorité, comme le montre l'exemple des Etats-Unis. Cette minorité gênera certes par la délinquance de certains de ses membres ou par des émeutes de temps à autre, mais, en soi, de tels miséreux ne sauraient remettre en cause l'ordre établi et déclencher une guerre civile au sens hobbesien du terme⁶⁰. Quand des auteurs attirent notre attention sur la « fracture française », ils supposent en fait que ces miséreux pourraient se mobiliser à moyen terme au nom de quelque chose, et que ce quelque chose serait l'Islam politique. Or, pour l'instant, tous les musulmans ne se trouvent pas en marge de la société et, inversement, des non-musulmans se trouvent nombreux

⁵⁹ Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 2003 (1^{ère} édition, 1994), p. 145.

⁶⁰ Les récentes émeutes londoniennes confirment ce point, comme celles bien plus massives de 2005 en France.

à l'être. La « ghettoïsation » avec des îlots de « non-France » que certains dénoncent correspond par ailleurs à une part infime des km² que comprend la République française sans aucune cohérence territoriale possible. Ces ghettos n'ont en outre aucune autonomie économique par rapport au reste du pays⁶¹. Il n'existe aucun signe perceptible de la formation d'une organisation politique visant à mobiliser l'ensemble de ces ghettos. Même pas de Malcom X à l'horizon. Toute tentative d'entrée sur le marché électoral d'une représentation spécifique des habitants des banlieues d'ailleurs s'est révélé être un échec.

En revanche, comme l'observe le sociologue Claude Dargent travaillant à partir de données de sondage⁶², il existe effectivement une montée de la religiosité parmi les descendants des immigrés venus des pays très majoritairement musulmans. « *Face à la désespérance et au risque de marginalisation, voire de délinquance qui atteint fatalement une population souffrant de l'exclusion sociale, (re)devenir musulman constitue un antidote très efficace.* » Il ajoute : « *On a bien conscience que l'apparition dans les enquêtes d'opinion depuis quelques années de nombreux musulmans, jeunes massivement croyants, habitant dans les banlieue des grandes villes, souvent chômeurs ou en tout cas socialement défavorisés, peut être utilisé pour alimenter le fantasme d'une France gagnée par l'islamisme.* » Cependant, C. Dargent indique que ces mêmes données de sondage confirmeraient la volonté de vivre tranquillement de ces mêmes (néo-)musulmans bien peu attirés par le discours islamiste de subversion de l'ordre démocratique en vigueur. Le politiste Vincent Tournier propose lui une vision plus négative de la situation de certains de ces jeunes musulmans⁶³ : en 2003, dans la région grenobloise, les adolescents de confession musulmane par rapport à leurs pairs du même âge d'autres confessions ou sans confession seraient nettement plus enclin à remettre en cause les institutions républicaines, dont bien sûr la police, et à faire usage de la violence physique pour faire connaître leurs griefs. Cependant, ce fait semble moins lié à l'Islam en lui-même du point de vue statistique, qu'au contexte de socialisation de ces jeunes (hommes), vivant entre eux, sans supervision parentale forte, éloignés de l'école par l'échec scolaire, dans un quartier pauvre de la ville. On pourrait ajouter que, périodiquement, des élus de la droite républicaine ou les représentants syndicaux de la police, s'offusquent des propos tenus par des rappers, qui appellent à la subversion. Pour l'heure, la « culture de la rue » semble bien plus hostile à la République que ceux qui s'expriment au nom de l'Islam.

⁶¹ Quand des auteurs parlent d'économie parallèle des quartiers autour du trafic de stupéfiants, ils oublient de dire que les revenus de ces trafics viennent de la vente de drogues aux acteurs économiques de l'économie ordinaire.

⁶² Cf. Claude Dargent, « La population musulmane de France : de l'ombre à la lumière ? », *Revue française de sociologie*, 2010/2, vol. 51, p. 219-246.

⁶³ Cf. Vincent Tournier, « Modalités et spécificités de la socialisation des jeunes musulmans en France. Résultats d'une enquête grenobloise », *Revue française de sociologie*, 2011/2, vol. 52, p. 311-352.

Bref, que notre société soit en train de se doter, ou se soit déjà doté, d'un sous-prolétariat issu de l'immigration maghrébine et africaine, relativement faible en effectifs mais très visible dans l'espace urbain, s'affirmant souvent comme hostile à l'ordre républicain, *qui ne lui fait pas de cadeaux de son côté*, est éventuellement possible, mais la surestimation du risque de guerre civile qui en résulterait à terme est patente. C'est pourtant elle qui constitue l'arrière-plan du refus de l'immigration, contre laquelle, rappelons-le, il s'agit désormais officiellement de « se défendre », comme l'a déclaré récemment le Président de la République.

Conclusion : Quelle défense du droit à l'immigration face à l'utilitarisme négatif ?

Tableau résumé de l'utilitarisme aléatoire et négatif.

<i>Type de raisonnement.</i>	<i>Conclusion dominante.</i>	<i>Intérêt des natifs</i>	<i>Intérêt des migrants</i>	<i>Intérêt des autres étrangers</i>
Version économique	L'immigration profite au bien-être aux natifs.	Option 1 : Tous les natifs y gagnent.	L'immigration profite toujours aux migrants: leurs revenus augmentent par rapport à la situation où ils ne migreraient pas.	Non pris en compte.
		Option 2 : Limité aux seuls natifs dominants dans l'économie.		
Version politique	L'immigration menace le bien-être ou la vie des natifs.	Option 1 : Désagréments de court terme limités aux xénophobes et/ou aux natifs habitants de certains lieux.	Non pris en compte.	Non pris en compte.
		Option 2 : Problèmes dits d' « intégration », concernant en pratique surtout la « seconde génération ».	Prise en compte le plus souvent des individus de la « seconde génération », qui peuvent être considérés comme des « natifs ».	
		Option 3 : Risque perçu de moyen terme de division de la société d'accueil en deux camps. Guerre civile probable à long terme.	Non pris en compte.	

Toute la démonstration qui précède vise surtout à rappeler, s'il en était besoin, qu'une argumentation fondée sur le langage du libéralisme, des droits de l'homme, aussi élaborée soit-elle, aussi défendable éthiquement soit-elle, risque bien de n'avoir aucun effet de persuasion face aux arguments de l'utilitarisme aléatoire et négatif. Le langage de la liberté et des droits ne va guère toucher celui qui, en attendant la prochaine catastrophe, raisonne selon son égoïsme fondé sur le hasard de la naissance et avec la crainte de la guerre civile à venir.

On pourrait bien sûr dire que ce dernier, selon la formule consacrée, se trouve de toute façon « en dehors du cercle de la raison », que l'échange d'arguments se trouve dans ce cas sans objet. Cela serait négliger la fragilité de cette position.

En premier lieu, si l'on admet notre idée selon laquelle l'ambiance culturelle est marquée par la considération selon laquelle « tout est perdu », par le nihilisme, par le catastrophisme, c'est en tout premier lieu à cette vision-là qu'il faut s'attaquer.

En effet, pour en revenir à la question de départ, faire venir des immigrés pour « payer les retraites », « faire le sale boulot », et « s'occuper des personnes âgées dépendantes », *pour limiter les dégâts en quelque sorte d'erreurs précédentes* qu'il faudrait expier en quelque sorte, ne représente pas vraiment un espoir, un élan, une vision. De plus, si l'on rentre dans ce genre de débat, il y aura toujours des gens qui feront remarquer qu'on pourrait se débrouiller autrement, en mettant d'autorité tous les natifs disponibles dans ces dits postes de travail.

Plus généralement, l'absence totale de projet crédible d'avenir du côté français, et plus généralement européen, laisse libre cours à tous les fantasmes décadentistes. De ce point de vue, le monde de la culture – d'ailleurs toujours plus séparé de celui des sciences ! - devrait être interrogé sur sa propension à proposer de manière désormais répétitive des visions chaotiques du monde à venir. Cette situation nous frappe d'autant plus que ce même monde de la culture se veut en France en principe tolérant, ouvert, sans xénophobie aucune, or il contribue à entretenir une ambiance très « fin de siècle », « fin d'époque », « de Bas Empire » comme diraient les Italiens.

Autrement dit, c'est d'abord à sortir de cette vision négative de l'avenir qu'il faut s'employer si l'on possède l'intuition morale que le droit à la mobilité des êtres humains doit être respecté. Si la France, c'est le Titanic, peu importe d'y faire monter d'autres futurs naufragés.

En second lieu, il faut contester à la base cette idée du « hasard » qui nous donnerait droit à quelque chose (dont la nationalité). Des libéraux (audacieux) ont parfois condamné le droit à

l'héritage (de biens économiques). Ils devraient aussi condamner les jeux de hasard, tout au moins exclusivement ceux qui peuvent changer en un instant le destin matériel d'un individu sans lien aucun avec son mérite personnel. Nous rejoignons ici les réflexions d'anthropologues⁶⁴ qui montrent que l'enrichissement *sans causes compréhensibles par le commun des mortels* est une caractéristique forte de notre époque. Nous rejoignons aussi les considérations désabusées d'un Yves Michaud sur le mérite aujourd'hui, devenu une notion vide de sens, simple dissimulation de rapports de force économiques et sociaux⁶⁵. Comme le slogan de l'époque c'est selon Y. Michaud, « *Puisque je le vauz bien... (L'Oréal)* », pourquoi donc se gêner et ne pas utiliser la nationalité comme une manne à mon seul profit? En un sens, les libéraux sont sans doute fort mal placés pour mener ce combat, puisqu'ils insistent sur les droits de l'individu. Or, en pratique, s'il y a bien quelque chose dans le monde d'aujourd'hui dont un être humain bénéficie par le plus grand des hasards de la naissance, comme d'une manne justement, ce sont bien les droits de l'Homme. « *Tous les hommes naissent libres et égaux* », certes, mais, en pratique, certains naissent dans des dictatures et d'autres dans des démocraties libérales. On peut bien sûr prophétiser à la G. W. Bush qu'un jour tout le monde naîtra dans un pays libre, mais d'ici là ? En revanche, l'insistance libérale à la Locke sur la propriété de chacun sur les fruits de ses efforts (qu'on retrouve aussi retournée dans la notion marxiste d'exploitation) demanderait une plus grande attention.

En troisième lieu, il faut, d'une part, affronter de front le fantasme de la « Guerre d'Algérie » sur le sol métropolitain, ce qu'a commencé à faire après d'autres un Yves Lacoste par exemple⁶⁶, et, d'autre part, bien montrer qu'il ne correspond sans doute pas à la réalité de l'immigration à venir. En effet, les sources de l'immigration des prochaines décennies seront, certes le Maghreb, mais bien plus encore, l'Afrique subsaharienne.

En nous faisant dans la mesure du possible l'avocat du diable, nous pensons avoir montré que le refus de l'immigration dans la France contemporaine repose sur une théorie politique, que nous nommons *l'utilitarisme aléatoire et négatif*. Cette théorie s'ancre essentiellement dans des aspects extra-économiques, en prenant en compte le refus des migrants de la part d'une partie des natifs et de la crainte de la guerre civile à venir.

⁶⁴ Cf. Jean Comaroff et Joan Comaroff, *Zombies et frontières à l'ère néolibérale : Le cas de l'Afrique du Sud post-apartheid*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2010.

⁶⁵ Cf. Yves Michaud, *Qu'est-ce que le mérite ?*, Paris, Bourin, 2009.

⁶⁶ Yves Lacoste, *La question post-coloniale: Une analyse géopolitique*, Paris, Fayard, 2010.

Face à ce genre de théorie, le libéralisme nous paraît décalé dans ses arguments. Nous plaïdons donc pour une réponse directe aux arguments de l'utilitarisme négatif, premièrement en soulignant les intérêts bien compris des natifs à accepter l'immigration – ce qui est, admettons-le, une stratégie déjà banale -, deuxièmement en soutenant une vision positive et crédible de l'avenir de la France, troisièmement en affrontant de front la question de la guerre civile à venir, ou, plus prosaïquement, de qui constituera la majorité à venir dans le pays, en donnant de solides assurances en ce sens.

On pourra bien sûr trouver que cette façon de raisonner revient à valider les arguments racistes, xénophobes, à justifier la « xénophobie d'Etat » que certains dénoncent et que nous nommons nous utilitarisme aléatoire et négatif, on se tromperait alors lourdement sur les intentions du présent texte.